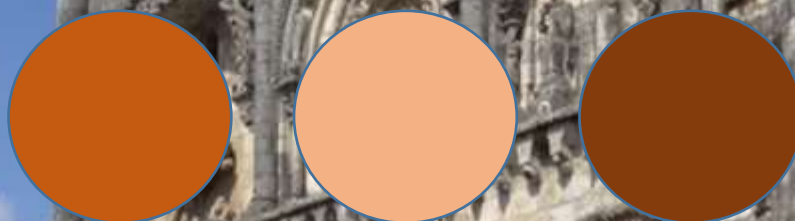


FAMILLES MONOPARENTALES ET MODES DE GARDE / ACCUEIL

Focus sur le Civraisien et le Haut-Poitou



JOHANNA DAGORN ET ARNAUD ALESSANDRIN (ARESVI)

Remerciements

ARESVI tient à remercier l'ensemble des partenaires de cette recherche ainsi que toutes les personnes ayant répondu présentes au questionnaire et aux focus-groupes. Plus particulièrement, ARESVI remercie la Mostra, les déléguées aux droits des femmes et à l'égalité et les membres de l'URAF et les UDAF qui ont soutenu ce projet.

SOMMAIRE

I° PRESENTATION DE LA STRUCTURE ET DE L'EQUIPE	5
1.1 ARESVI – Association de Recherche et d'Etude sur la Santé, la Ville et les Inégalités	5
1.2 Présentation de l'équipe de chercheuses/rs	7
II° CONTEXTE DE L'ENQUETE	9
2.1 Rappel de la méthode.....	9
2.2 Synthèse du contexte	13
2.3 Du point de vue des statistiques :.....	14
2.4 Du point de vue de la littérature scientifique :	21
2.5 Les parents monoparentaux, dans des départements aux caractéristiques sociodémographiques distinctes : étude comparative de la Vienne (86), la Charente-Maritime (17) et la Corrèze (19)	26
Les parents solos en Nouvelle-Aquitaine ont des caractéristiques similaires aux familles monoparentales à l'échelle de la France métropolitaine :	27
Des caractéristiques des parents solos plutôt homogènes entre les départements étudiés :	28
2.6 Des politiques d'aides qui « invisibilisent » les parents monoparentaux :	33
Des politiques d'aides, principalement gérées par la CAF, accessibles aux familles monoparentales mais ne désignant pas explicitement ces familles :	33
Peu de visibilité des politiques d'aides accessibles aux familles monoparentales de la part des conseils départementaux étudiés :.....	35
III° PROFIL DES REpondant.E.S	37
IV° LES MODES DE GARDE ET D'ACCUEIL	44
V° LE TEMPS QUI MANQUE	48
VI° DEPLACEMENTS.....	55
VII° FRAIS DE GARDE	59
Préconisations :	63
Bibliographie indicative.....	65
ANNEXES	67
Note méthodologie sur les focus groupes	69
Les comptes rendus de réunions	Erreur ! Signet non défini.
Evolution des ménages en Nouvelle Aquitaine entre 2011 et 2016 :	81
Comparaison des données sur les ménages et les familles en France et en Nouvelle Aquitaine	82

I° PRESENTATION DE LA STRUCTURE ET DE L'EQUIPE

1.1 ARESVI – Association de Recherche et d'Etude sur la Santé, la Ville et les Inégalités



LA SANTE

- La Santé des personnes LGBTI (sous la dir. d'Arnaud Alessandrin et Johanna Dagorn, 2017-2018, DILCRAH)
- Quartiers Prioritaires et Cancer(s) (sous la dir. d'Anita Meidani et Arnaud Alessandrin, 2018, Fondation de l'Avenir)
- Les parcours de Femmes victimes de violences en Gironde (sous la dir. de Johanna Dagorn, 2018, Mairie de Bordeaux)
- Experience du vieillir et sentiment d'inutilité (sous la dir. d'Anita Meidani et Arnaud Alessandrin, 2018, Fondation Mutac)



LA VILLE

- Femmes et déplacements (sous la dir. de Johanna Dagorn, Arnaud Alessandrin, Laetitia Franquet, 2015-2016) Keolis, Métropole et ville de Bordeaux.
- Femmes et déplacements (sous la dir. de Johanna Dagorn et Arnaud Alessandrin, 2017-2018, Villes de Limoges et Angoulême)
- Femmes et déplacements (sous la dir. de Johanna Dagorn et Arnaud Alessandrin, 2018, Ville de Poitiers)
- Femmes et déplacements (sous la dir. de Johanna Dagorn et Arnaud Alessandrin, 2018, Ville de Niort)
- Les LGBTIphobies dans la ville (sous la dir. d'Arnaud Alessandrin et Johanna Dagorn, 2019, Ville de Bordeaux)



LES INEGALITES

- Les bordelais.es face aux discriminations (sous la dir. d'Arnaud Alessandrin, 2014-2015, Mairie de Bordeaux)
- L'expérience des discriminations dans les QPV (sous la dir. d'Arnaud Alessandrin et Johanna Dagorn, 2015-2017, Mairie et Métropole de Bordeaux)
- Les étudiantes et le féminisme (sous la dir. de Johanna Dagorn, 2018 Université de Bordeaux)
- Quartiers Prioritaires, inégalités et sentiment d'appartenance (sous la direction de Johanna Dagorn et Arnaud Alessandrin, Merigac, 2019)
- Quartiers Prioritaires, discriminations et expressions religieuses (sous la direction de Johanna Dagorn, Arnaud Alessandrin et A. V-Dupont, CAF, 2019)

ARESVI est une association de recherche fondée en 2014. Elle a pour but de diffuser les savoirs en sciences humaines et sociales et animer la recherche autour de la Santé, de la Ville, des Inégalités et des discriminations. ARESVI élabore et produit des enquêtes, des évaluations, des formations et des diagnostics sur ses sujets de recherche. ARESVI c'est aussi des manifestations scientifiques, des colloques et des journées d'études.

L'association anime enfin la revue « Les cahiers de la LCD – Lutte Contre les Discriminations »

JUIN 2016	La ville face aux discriminations
OCTOBRE 2016	Ecole, migrations, discriminations
FEVRIER 2017	Laï-cité(s) et discriminations
JUIN 2017	Sport(s) et discriminations
OCTOBRE 2017	Santé et discriminations
DECEMBRE 2017	Droits culturels et Lutte Contre les Discriminations
FEVRIER 2018	Diversité et lutte contre les discriminations au travail
JUIN 2018	Langues et discriminations
OCTOBRE 2018	Animation et éducation populaire à l'épreuve des discriminations
AVRIL 2019	Les paradoxes de la LCD
OCTOBRE 2020	Mutations du travail et « nouvelles » formes de discriminations

1.2 Présentation de l'équipe de chercheuses/rs



Arnaud Alessandrin est sociologue à l'université de Bordeaux (LACES). Il codirige avec Johanna Dagorn l'Observatoire Bordelais de l'Égalité et la revue "Les cahiers de la LCD". Depuis 2019, il est membre du comité scientifique de la DILCRAH.

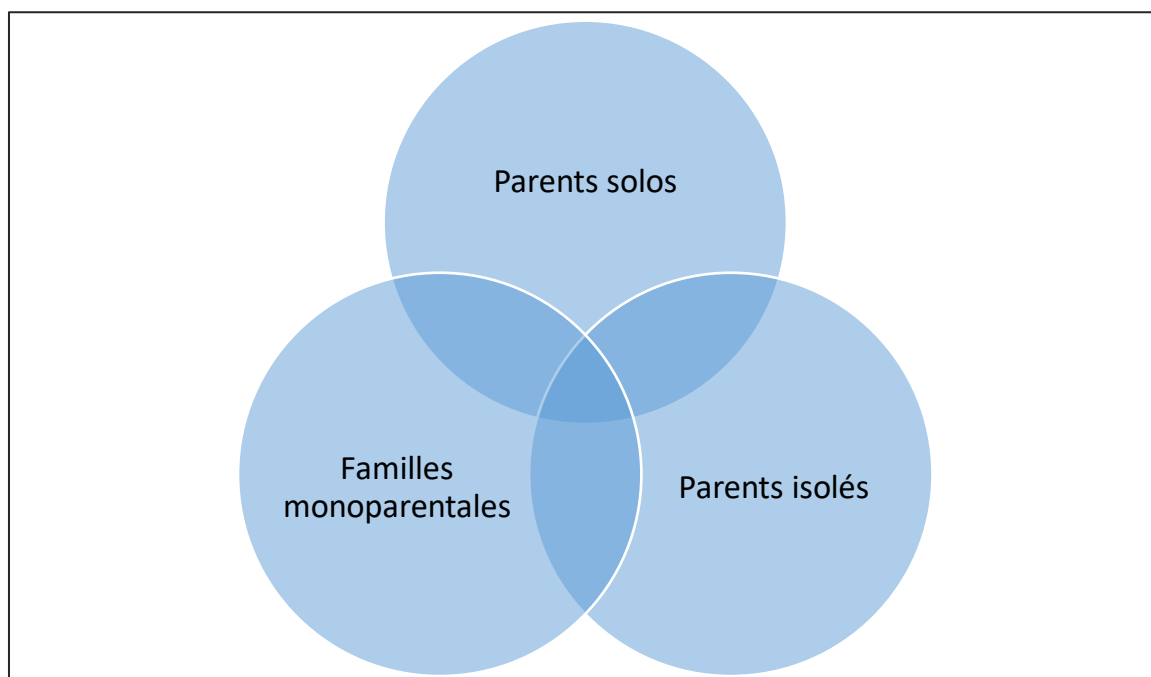


Johanna Dagorn est sociologue à l'université de Bordeaux (LACES). Elle codirige avec Arnaud Alessandrin l'Observatoire Bordelais de l'Égalité et la revue "Les cahiers de la LCD". Depuis 2005, elle est membre de l'Observatoire International de la Violence Scolaire.

Tou.te.s deux obtiennent en 2017 le label « Sexisme pas notre genre » pour la recherche « Femmes et déplacements (Bordeaux) et, en 2019, le prix de la ville de Bordeaux pour les recherches menées auprès de l'Observatoire Bordelais de l'Égalité. Johanna Dagorn et Arnaud Alessandrin sont à l'origine de nombreuses publications autour des notions de « genre », de « ville » et de « discriminations », comme par exemple : « Droits culturels et lutte contre les discriminations » (dir.) *Cahiers de la LCD*, HS 1, 2018 ; « Les étudiantes après #Metoo » (avec V. Albenga) *Revue Mouvements*, septembre 2019; « Sexismes urbains », *Revue EFG –Enfance Familles Générations*, n.30 [en ligne] 2018 ; « Femmes et déplacements : une analyse intersectionnelle » in *Genre et espace public*, (M. Navarre dir.), EUD, pp : 173-195, 2018 « Du sentiment de discrimination en QPV », *Diversités*, n.193, pp : 59-64, 2018 ; « La santé des LGBTI à l'école », *L'école des parents*, n.627, Septembre 2018 ; « La nuit, tous les déplacements des femmes sont gris », *revue Cambo* n.9, p: 81-82, 2017 ; « Femmes et espaces publics », *Hommes et Libertés*, n.177, pp : 43-49, 2017 ; « La ville face aux discriminations » (codir. avec N. Charaï), *Les cahiers de la LCD*, n°1, 2016 ; « Être une fille ou un.e LGBT au collège et au lycée », *Le sujet dans la cité*, n°6, p. 38-49. 2015.

II° CONTEXTE DE L'ENQUETE

Les parents solos, monoparentaux, isolés: halo terminologique



Si l'enquête porte sur les familles monoparentales uniquement, la terminologie employée par les acteurs peut varier. Précisons d'emblée : une famille monoparentale se définit comme **le fait pour un enfant de ne vivre au quotidien qu'avec l'un de ses deux parents, et ce pour quelle que raison que ce soit : choisie ou subie, à la suite d'un divorce, d'une séparation, de la non connaissance ou du décès d'un des conjoints**. Pour autant, tous les parents d'une famille monoparentale ne sont pas forcément « solos » ou « isolés » socialement ou familialement, en ce qui concerne leur entourage plus ou moins proche.

2.1 Rappel de la méthode

Pour cette enquête, ARESVI propose de développer une méthode en plusieurs temps :

- Une étude de traces qui a permis de mesurer l'offre de services territorialisée concernant principalement les modes d'accueil.
- Un questionnaire qui a permis sous couvert de l'anonymat et/ou de la confidentialité de répondre sans filtre aux questions parfois embarrassantes, notamment concernant le rapport et le sentiment de honte face aux institutions et d'interroger in situ des personnes volontaires laissant leurs coordonnées.

En mettant en réseau les principaux acteurs concernés sur 3 sites de la Nouvelle-Aquitaine, et en interrogeant les parents par leur intermédiaire de manière indirecte (questionnaire), ARESVI a enquêté durant plusieurs mois : de juillet à décembre 2019 sur les territoires afin de dresser

un état des lieux des propositions faites à ces familles et de les interroger sur leur ressenti et leurs parcours afin de diagnostiquer les besoins spécifiques et d'aider à leur meilleure prise en compte au niveau départemental et régional. Pour ce faire, il s'est appuyé sur un comité de pilotage constitué des principaux partenaires identifiés avec la DRDJSCS -MOSTRA et l'URAF Nouvelle-Aquitaine et a travaillé en étroite collaboration avec ces deux partenaires ainsi que le service des droits des Femmes. L'objectif de cette étude de terrain interpartenariale était de mieux répondre aux besoins des familles en situation de monoparentalité.

- Méthodologie du questionnaire :

- Le questionnaire a été prétesté et réalisé, en amont, en concertation avec les membres du comité de suivi de la recherche.
- Questionnaire à questions fermées (pour une mesure quantitative) et ouverte (afin de travailler le verbatim des réponses)
- Le questionnaire est passé par des phases de « relances ciblées », notamment auprès des CAF et de la MSA.
- Méthodologie « en entonnoir ». Nous sommes partis du questionnaire pour savoir « où » et auprès de qui » réaliser les entretiens collectifs. Avec cette méthodologie, ce sont les mêmes personnes qui ont répondu au questionnaire et aux entretiens, ce qui évite des entretiens collectifs artificiels. Cette méthodologie permet d'allier discours explicatifs et apports compréhensifs concernant des interpellations statistiques. Cela a également servi à l'analyse et l'illustration qualitative des tendances. 1- des situations précises d'embaras, de gêne... 2- des situations appréhendées, et donc pas forcément vécues, 3- des situations d'aide, d'entre aide ou de non-assistance ; 4- des sentiments généraux qui découlent des situations décrites, qu'il s'agissent de honte, de peurs, de besoins spécifiques...

Les personnes volontaires ont été contactées pour participer aux focus-groupes. La durée de chaque focus-groupe a été de deux heures en moyenne. Ces entretiens croisés ont été restitués pour l'enquête et validés in fine par chaque membre afin d'impliquer toute personne comme actrice à part entière. Pour des raisons de choix méthodologiques, les entretiens individuels auprès des acteurs ont été changés en entretiens collectifs afin de recueillir un maximum de paroles. La constitution des focus groupes et les recrutements des participantes à ces mêmes focus-groupes ont été effectués avec le recours des associations locales que par le biais des réponses aux questionnaires. Des relances ciblées ont été effectuées par la MSA et la CAF dans certains territoires afin de recueillir grâce à elles un nombre suffisant de questionnaires.

5 départements ont été sélectionnés et 6 sites particulièrement avec des enquêtes sur place mêlant quatre grandes typologies différentes. Ce sont :

- ✓ L'urbain : avec La Rochelle (hors QPV) et Brive
- ✓ Le rural : avec la Haute-Corrèze et le Civraisien
- ✓ Le périurbain : avec le Haut-Poitou
- ✓ Deux quartiers prioritaires de la Ville : à Rochefort (Centre-Ville et Petit Marseille)
- ✓ Les départements des Landes et du Lot-et-Garonne qui ont uniquement des analyses explicatives issues du questionnaire sans données complètes.

Au total, plus de 1500 réponses ont été obtenues de septembre à novembre 2019.

Dans l'ensemble, le profil des répondant.es est homogène et se compose de :

- 10% d'hommes en moyenne
- Entre 1 et 2 enfants entre 6 et 18 ans
- Une large majorité d'employé.es.
- Une utilisation importante des modes d'accueil
- Des déplacements principalement en voiture

L'analyse du verbatim a été réalisée afin de compléter les données issues des entretiens. L'étude de traces et la construction d'indicateurs permettant de mesurer les variables suivantes :

- ✓ Les accueils (enfants, âge, temps, modes de garde...)
- ✓ Les loisirs familiaux -avec ou sans enfants, le temps pour soi, les vacances...)
- ✓ Les mobilités (modes de déplacement, les difficultés de déplacement, les distances parcourues...)
- ✓ Les aides financières (coût, prise en charge, ressenti...)
- ✓ Les ressources des personnes (CPS, structure de l'emploi, horaires....).

Cette méthode permet de répondre à 2 objectifs principaux :

- 1- Diagnostiquer les offres sur les territoires
- 2- Evaluer les demandes et les pratiques des familles monoparentales sur ces territoires

A cet égard il convient de noter quelques limites méthodologiques globales :

Premièrement, les focus groupes auprès des familles monoparentales ont parfois été peu mobilisateurs et se sont donc transformés en entretiens à 2 ou 3 dans certains cas comme à Civray par exemple.

Aussi, des « fiches d'actions » ont été envoyées aux partenaires, afin de recueillir les pratiques innovantes, celles qui fonctionnent, y compris les pratiques non protocolarisées. Cependant rares sont celles qui nous ont été renvoyées.

Enfin, sur certains territoires, le seuil des 100 répondant.e.s n'a pas été atteint, donnant lieu à des analyses en matière de tendances et non de données robustes et représentatives.

2.2 Synthèse du contexte

Après les débats animés autour du 7 mars concernant la monoparentalité partout en France notamment, cette situation, en dehors de l'épuisement quotidien, montre de nombreuses particularités telles que des ressources plus faibles, mais aussi et surtout des besoins spécifiques et appropriés. Etre parent solo, c'est faire face à de nombreuses difficultés d'un point de vue individuel, familial, social, environnemental et institutionnel.

Selon l'INSEE, la France compte deux millions de familles monoparentales. Dans plus de 8 cas sur 10 ces familles sont constituées d'une mère avec ses enfants. Les familles monoparentales rassemblent au total 3,4 millions d'enfants (soit 1,6 enfant en moyenne). En Nouvelle-Aquitaine, l'INSEE constatait cette augmentation avec une femme sur cinq sur le territoire en situation monoparentale. Cette répartition de genre et cette tendance à l'augmentation font des familles monoparentales une question non seulement d'inégalités femmes-hommes mais aussi de lutte contre les discriminations et les inégalités sociales. Selon une estimation de l'Ined (2005), un tiers des femmes connaissent au moins une fois au cours de leurs vies une situation de monoparentalité. Si toutes les catégories sociales sont concernées, certaines le sont plus que d'autres. Le résultat premier de cette différence de diplôme et de cette monoparentalité (du point de vue de l'organisation des temps de vie) cumulées est le statut plus souvent précaire des femmes en situation de monoparentalité. Dans un contexte d'augmentation du nombre de familles monoparentales (Ined, 2005, Légaré, 1991), il conviendra de s'intéresser à ce qui marque les « inégalités » subies par les mères et les jeunes mères en situation de monoparentalité. Les travaux sur cette population font la part belle aux études chiffrées (Insee 2015 ; Ined, 2005), à la précarité (Neyrand, 2015, 2007, 2005 ; Levy, 2011 ; Martin, 2004) et aux difficultés liées au partage des temps de vie (Bely, 2010). Il s'agit donc ici de distinguer des parcours de familles en situation de monoparentalité en fonction des contextes de vie : vivre en ville, en périphérie, dans des quartiers prioritaires, en milieu rural, est-ce vivre la même monoparentalité. Enfin, nous faisons l'hypothèse que les différences d'âges complexifient les inégalités subies par ces personnes en termes d'accès à l'emploi, mais plus généralement d'accès aux services publics et privés (études, santé, loisirs etc.), en lien avec l'adéquation avec l'offre de service concernant particulièrement les jeunes enfants. Les données utilisées ici sont extraites du site de l'Institut National de la Statistique et des Etudes (INSEE)¹, recensement de la population 2016 et 2011 (RP2016 et RP2011). Les données 2016 sont diffusées selon la géographie en vigueur au 1^{er} janvier 2019. Concernant ces données, il est important de préciser l'avertissement de l'INSEE : « *Les effectifs supérieurs à 500 peuvent normalement être utilisés en toute confiance. Les effectifs inférieurs à 200 doivent être maniés avec précaution car, en raison de l'imprécision liée au sondage, ils peuvent ne pas être significatifs.* »². De plus, les cartographies sociales ont aussi été réalisées à partir de ces données et en utilisant le logiciel Philcarto (<http://philcarto.free.fr>).

¹ Site web de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) : <https://www.insee.fr/fr/accueil>

² INSEE – Documentation – Avertissement : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4177032?geo=METRO-1#documentation-sommaire>

2.3 Du point de vue des statistiques :

Selon l'INSEE, « une famille monoparentale comprend un parent isolé et un ou plusieurs enfants célibataires (n'ayant pas d'enfant) »³. A noter que nous emploierons ici les termes « monoparent » ou « parent solo » pour désigner les parents en situation de monoparentalité.

Tab. 1 – Composition des familles en France métropolitaine en 2011 et 2016

	2016		2011	
	Nb	%	Nb	%
Ensemble	17738636	100	17380352	100
Couples avec enfant(s)	7433705	41,9	7485528	43,1
Familles monoparentales	2713792	15,3	2444024	14,1
Hommes seuls avec enfant(s)	488717	2,8	413772	2,4
Femmes seules avec enfant(s)	2225075	12,5	2030252	11,7
Couples sans enfant	7591138	42,8	7450800	42,9

Sources : Insee, RP2011 et RP2016, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2019.

En France, ces familles monoparentales représentent en 2016 plus de 2,5 millions de familles⁴ et environ autant de ménages⁵ que ce soit en nombre ou par rapport à la population des ménages⁶ (Tab. 1 et Tab. 2). Nous observons une augmentation de la part des familles monoparentales entre 2011 et 2016, que ce soit à l'échelle du ménage ou à l'échelle plus précise de la famille. Cette tendance a déjà été de nombreuses fois soulignée comme l'indique par exemple un rapport de l'INSEE de 2015 qui notait déjà une progression du nombre de familles monoparentales de 375 000 entre 1999 et 2011⁷.

³Site INSEE – Définitions : <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1936>

⁴Site INSEE – Définitions : « **Une famille** est la partie d'un ménage comprenant au moins deux personnes et constituée :

- soit d'un couple vivant au sein du ménage, avec le cas échéant son ou ses enfant(s) appartenant au même ménage ;

- soit d'un adulte avec son ou ses enfant(s) appartenant au même ménage (famille monoparentale).

Pour qu'une personne soit enfant d'une famille, elle doit être célibataire et ne pas avoir de conjoint ou d'enfant faisant partie du même ménage. Un ménage peut comprendre zéro, une ou plusieurs familles. » - <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1465>

⁵Site INSEE – Définitions : « **Un ménage**, au sens du recensement de la population, désigne l'ensemble des personnes qui partagent la même résidence principale, sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté. Un ménage peut être constitué d'une seule personne. Il y a égalité entre le nombre de ménages et le nombre de résidences principales.

Rq : Les personnes vivant dans des habitations mobiles, les bateliers, les sans-abris, et les personnes vivant en communauté (foyers de travailleurs, maisons de retraite, résidences universitaires, maisons de détention...) sont considérées comme vivant hors ménage. » - <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1881>

⁶ INSEE – Définition : « La **population des ménages** recouvre l'ensemble des personnes qui partagent la même résidence principale sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté. Elle ne comprend pas les personnes vivant dans des habitations mobiles, les bateliers et les sans-abris, ni les personnes vivant en communauté (foyers de travailleurs, maisons de retraite, résidences universitaires, maisons de détention, ...). » - https://www.insee.fr/fr/information/2383278#def_P

⁷ Fiches thématiques « Familles avec enfants » - Couples et familles, édition 2015 - Insee Références, p.106

Si notre ambition est de décrire ce qu'est une famille monoparentale en France, il semble important de préciser que des études ont mis en avant ce mouvement d'augmentation de la part des familles monoparentales à l'échelle de l'Europe⁸. En effet, l'étude de Christine Chambaz en 2000 dévoilait des réalités hétérogènes pour les familles monoparentales en Europe, ces dernières représentant en 1996, environ 12% des ménages européens comptant des enfants de moins de 25 ans⁹. Cette part des familles monoparentales en Europe a augmenté pour atteindre 19% en 2012¹⁰. Enfin, nous souhaiterions aborder un dernier point que ces études à l'échelle européenne soulignent concernant les familles monoparentales et que nous retrouvons au niveau de la France : dans plus de 8 cas sur 10, ces familles sont constituées d'une mère avec ses enfants.

Tab. 2 – Nombre et population des ménages selon leur composition en France métropolitaine en 2011 et 2016

	Nombre de ménages				Population des ménages			
	2016		2011		2016		2011	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Ensemble	28495765	100	27347573	100	63010449	100	61605429	100
Ménages d'une personne	10227807	35,9	9370000	34,3	10227807	16,2	9370000	15,2
Hommes seuls	4387651	15,4	3939921	14,4	4387651	7,0	3939921	6,4
Femmes seules	5840156	20,5	5430079	19,9	5840156	9,3	5430079	8,8
Autres ménages sans famille	659202	2,3	722933	2,6	1567293	2,5	1707077	2,8
Ménages avec famille(s) dont la famille principale est :	17608756	61,8	17254640	63,1	51215349	81,3	50528352	82,0
Un couple sans enfant	7546840	26,5	7404532	27,1	15431930	24,5	15191243	24,7
Un couple avec enfant(s)	7413631	26	7465233	27,3	28836532	45,8	29024354	47,1
Une famille monoparentale	2648285	9,3	2384875	8,7	6946888	11,0	6312755	10,2

Sources : Insee, RP2011 et RP2016, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2019.

Lorsque nous regardons la répartition des différentes compositions de familles, il est important de noter que les femmes seules représentent en 2016, 12,5% des familles en France métropolitaine, contre seulement 2,8% pour les hommes seuls, soit presque 10 points de plus (Tab.1). Si la part des femmes seules et celle des hommes seuls ont chacune augmenté entre 2011 et 2016, l'augmentation de la part des femmes seules parmi les différentes compositions de familles représente le double de celle de la part des hommes seuls (0,4 points pour les hommes seuls contre 0,8 points pour les femmes seules). En 2016, les familles monoparentales représentent ainsi au total, en France métropolitaine, 15,3% des familles (Tab.1). Concernant le monoparent, il s'agit à 82% d'une femme avec enfant(s) ce qui représente plus de 2,2 millions de familles et rejoint les statistiques que nous avons évoquées ci-dessus (Tab.3). De plus, le/la monoparent.e est un.e « actif ayant un emploi »¹¹ dans plus de 60% des familles

⁸ Insee Références, édition 2015 - Dossier – « Les familles monoparentales en Europe : de nouvelles façon de faire famille pour de nouvelles normes ? »

⁹ Chambaz C., « Les familles monoparentales en Europe : des réalités multiples », *Études et Résultats*, n° 66, Drees, juin 2000, p.1.

¹⁰ Insee Références, édition 2015 - Dossier – « Les familles monoparentales en Europe : de nouvelles façon de faire famille pour de nouvelles normes ? », p.28

¹¹ INSEE – Définition : « Au sens du recensement, **la population active ayant un emploi (ou les actifs ayant un emploi)** comprend les personnes qui déclarent être dans une des situations suivantes :

monoparentales (Tab.4). La part des « actifs ayant un emploi » parmi les « monoparents hommes » est de 68,4% soit plus de 8 points de plus que celle parmi les « monoparents femmes » (59%) (Tab.4).

Tab. 4 – Composition des familles monoparentales selon le sexe du monoparent et en fonction du statut par rapport à l’emploi en France métropolitaine en 2016

Statut par rapport à l’emploi	Monoparent "femme"		Monoparent "homme"		Ensemble	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%
"actif ayant un emploi"	1312631	59,0	334228	68,4	1646859	60,7
autre que "actif ayant un emploi"	912445	41,0	154489	31,6	1066934	39,3
Ensemble	2225076	100	488717	100	2713793	100

Source : Insee, RP2016 exploitation complémentaire, géographie au 01/01/2019.

L’analyse des données concernant les ménages avec famille principale¹² « monoparentale » nous renseigne sur la tranche d’âge du monoparent (Tab.5). En effet, en 2016, en France métropolitaine, parmi les ménages avec famille principale « monoparentale », 51,2% des personnes de référence¹³ de ces ménages ont entre 40 et 54 ans. Cette proportion atteint 80% lorsque l’âge de la personne de référence se situe entre 25 et 54 ans (Tab.5). De plus, il est intéressant de noter que la répartition des tranches d’âge de la personne de référence des ménages avec famille principale monoparentale est à peu près respectée que ce soit chez les monoparents « hommes » ou chez les monoparents « femmes » (Tab. 6).

Exercer une profession (salarisée ou non), même à temps partiel ; Aider une personne dans son travail (même sans rémunération) ; Être apprenti, stagiaire rémunéré ; Être chômeur tout en exerçant une activité réduite ; Être étudiant ou retraité tout en occupant un emploi.

Les actifs ayant un emploi peuvent être comptés à leur lieu de travail ou à leur lieu de résidence. » - https://www.insee.fr/fr/information/2383278#def_P

¹² INSEE – Définition « **Famille principale** » : « Dans un ménage comprenant au moins une famille, la famille principale est la famille à laquelle appartient la personne de référence du ménage. L’autre famille éventuelle est appelée famille secondaire. » - https://www.insee.fr/fr/information/2383278#def_F

¹³ INSEE – Définition – **Personne de référence du ménage (exploitation complémentaire)** : « À partir des résultats du recensement de la population 2016, la détermination de la personne de référence du ménage a été modifiée. Elle ne prend notamment plus en compte le critère du sexe. Les critères pris en compte sont l’activité, le fait d’avoir un conjoint, le fait d’avoir un enfant et l’âge. Parmi les personnes permanentes du ménage, la personne de référence est, si elle est unique, la personne active ayant un conjoint, sinon la personne active la plus âgée ayant un conjoint.

À défaut de personne active ayant un conjoint, la personne la plus âgée ayant un conjoint.

À défaut de personne ayant un conjoint, la personne active la plus âgée ayant un enfant.

À défaut de personne active ayant un enfant, la personne active la plus âgée.

À défaut de personne active, la personne ayant un enfant la plus âgée.

À défaut de personne ayant un enfant, la personne la plus âgée.» - https://www.insee.fr/fr/information/2383278#def_P

Tab. 5 - Nombre et part des ménages avec famille principale monoparentale en fonction de l'âge et selon le genre de la personne de référence en 2016 en France métropolitaine

	Moins de 20 ans		20 à 24 ans		25 à 39 ans		40 à 54 ans		55 à 64 ans		65 à 79 ans		80 ans ou plus		Ensemble	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Ménages avec famille principale monoparentale	19847	0,7	87269	3,3	761986	28,8	1355184	51,2	312047	11,8	46530	1,8	65421	2,5	2648284	100
Famille principale monoparentale composée d'un homme avec enfant(s)	3514	17,7	11894	13,6	101625	13,3	265272	19,6	72847	23,3	11181	24,0	8170	12,5	474502	17,9
Famille principale monoparentale composée d'une femme avec enfant(s)	16333	82,3	75375	86,4	660361	86,7	1089912	80,4	239200	76,7	35349	76,0	57251	87,5	2173782	82,1
Ensemble	19847	100	87269	100	761986	100	1355184	100	312047	100	46530	100	65421	100	2648284	100

Source : Insee, RP2016 exploitation complémentaire, géographie au 01/01/2019.

Tab. 6 - Nombre et part des ménages avec famille principale monoparentale en fonction du genre et selon l'âge de la personne de référence en 2016 en France métropolitaine

	Moins de 20 ans		20 à 24 ans		25 à 39 ans		40 à 54 ans		55 à 64 ans		65 à 79 ans		80 ans ou plus		Ensemble	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Famille principale monoparentale composée :																
- d'un homme avec enfant(s)	3514	0,7	11894	2,5	101625	21,4	265272	55,9	72847	15,4	11181	2,4	8170	1,7	474502	100
- d'une femme avec enfant(s)	16333	0,8	75375	3,5	660361	30,4	1089912	50,1	239200	11,0	35349	1,6	57251	2,6	2173782	100

Source : Insee, RP2016 exploitation complémentaire, géographie au 01/01/2019.

Concernant les diplômes et les professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) des monoparents ou « parents solos », une étude se basant sur les données de l'année 2011 en France métropolitaine nous indique que : « les pères sont plus diplômés que les mères : 14 % n'ont aucun diplôme et 30 % sont diplômés du supérieur (contre respectivement 20 % et 28 % des mères). À l'inverse, pour les parents en couple, 32 % des pères sont diplômés du supérieur contre 40 % des mères. Quand ils sont actifs, les pères de famille monoparentale sont plus souvent cadres que les mères (respectivement 18 % et 10 %) et moins souvent employés ou ouvriers (respectivement 47 % et 63 %) »¹⁴. De plus, il apparaît que le niveau de diplôme a des conséquences sur la durée de vie en situation de monoparentalité pour les femmes. En effet, en 2011, « les mères de famille monoparentale sans diplôme sont dans cette situation depuis 6,6 ans en moyenne, contre 5,1 ans pour les titulaires d'un baccalauréat ou d'un diplôme de l'enseignement supérieur. » et les auteurs expliquent ces résultats par l'effet de l'origine de la monoparentalité : « les mères sans diplôme sont, en effet, plus souvent à la tête d'une famille monoparentale sans jamais avoir été en couple. C'est le cas de 20 % d'entre elles, contre 12 % de celles qui ont au moins le baccalauréat. »¹⁵.

Concernant le logement en tant que tel, nous n'avons pas trouvé beaucoup d'informations sur les caractéristiques du logement des familles monoparentales (type de logement, taille du logement, nombre de pièces, ancienneté du logement, etc.). Cependant, une étude sur les difficultés de logements durables a permis de souligner que les familles monoparentales font

¹⁴ INSEE Références – Couples et familles, édition 2015 – Fiches Thématiques « Famille avec enfants », p.108.

¹⁵ Ibid.

face plus fréquemment et de manière durable à des difficultés de logement¹⁶. En effet, une personne sur quatre appartenant à une famille monoparentale est confrontée à des difficultés durables de logement en 2014 et en 2017. De plus, ces familles sont davantage touchées par le surpeuplement (c'est-à-dire qu'il manque au logement une ou plusieurs pièces par rapport à la norme d'occupation)¹⁷ : « *Les familles monoparentales vivent deux fois plus souvent dans un logement surpeuplé que les couples avec enfants, cinq fois plus que les personnes seules et quinze fois plus que les personnes en couple sans enfant.* »¹⁸.

Les données concernant l'équipement des ménages en France métropolitaine en biens durables selon le type de ménage et le nombre d'enfants nous donnent plus de précision concernant les conditions de vie des familles monoparentales¹⁹. Tout d'abord, il faut savoir que parmi les ménages « famille monoparentale », il y a une augmentation entre 2006 et 2016 de la part de ces ménages en équipement quel que soit le type de bien durable à l'exception seulement de l'équipement des ménages en lecteur dvd ou magnétoscope. La plus forte augmentation constatée concerne l'équipement des ménages « famille monoparentale » en connexion internet : elle a presque doublé en 10 ans (45,2% en 2006 et 90,2% en 2016). De plus, la part des ménages « famille monoparentale » équipés en biens durables tels que le congélateur, le four à micro-onde, le lave-linge, le téléviseur couleur, le téléphone portable, est supérieure à 90% parmi l'ensemble des ménages « famille monoparentale ». Malgré ce constat, les ménages « famille monoparentale » restent moins bien équipés que les ménages « couple avec 1 enfant » et « couple avec 2 enfants » sauf pour l'équipement en four à micro-onde. En effet, en 2016, en France métropolitaine, la part des ménages « famille monoparentale » équipés d'un four à micro-onde est de 94,8%, , contre 93,9% pour celle des ménages « couple avec 1 enfant » et 94,4% pour celle des ménages « couple avec 2 enfants ²⁰». Un autre résultat important est la différence de plus de 15 points entre la part des ménages « famille

¹⁶ INSEE Première – n°1743, mars 2019.

¹⁷ INSEE – Définition - : « **L'indice de peuplement des logements** caractérise le degré d'occupation du logement, par comparaison entre le nombre de pièces qu'il comporte et le nombre de pièces nécessaires au ménage. L'occupation " normale " d'un logement est définie ainsi :

une pièce de séjour pour le ménage ;

une pièce pour chaque personne de référence d'une famille ;

une pièce pour les autres personnes mariées ou remariées mais ne vivant pas en couple, veuves ou divorcées, ainsi que pour les célibataires de 19 ans ou plus ;

Pour les célibataires de moins de 19 ans, on compte une pièce pour deux enfants s'ils sont de même sexe ou ont moins de 7 ans, sinon, une pièce par enfant.

Exceptions : une personne seule dans un studio de 25 m² ou plus est réputée satisfaire à la norme et les logements comportant autant de pièces que la norme sont considérés comme surpeuplés s'il y a moins de 18 m² par personne.

Remarques : la cuisine n'est comptée dans le nombre de pièces que si elle mesure plus de 12 m².

Un logement auquel il manque une pièce est en situation de surpeuplement modéré. S'il manque deux pièces ou plus, il est en surpeuplement accentué. À l'inverse, on parle de sous-peuplement modéré si le logement compte une pièce de plus que la norme, de sous-peuplement prononcé s'il compte deux pièces de plus et de sous-peuplement très accentué s'il compte au moins trois pièces de plus. » -

<https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1236>

¹⁸ Ibid., tableau 3.

¹⁹ Cf. ANNEXE 1 : Equipement des ménages en France métropolitaine

²⁰ Cf. ANNEXE 1 : Equipement des ménages en France métropolitaine

monoparentale » équipés en voiture et celle des ménages « couple avec 1 enfant » (respectivement 80,9% contre 96,5% en 2016 en France métropolitaine).

Enfin, concernant les niveaux de vie des familles monoparentales, il faut savoir qu'en 2016, le taux de pauvreté²¹ des personnes vivant en situation de monoparentalité est de 34,8% (Tab.7) : ce taux est plus de deux fois supérieur au taux de pauvreté de l'ensemble de la population (14%).

Tab. 7 - Niveau de vie et taux de pauvreté selon la composition du ménage en 2015 et 2016 en France métropolitaine

	2015				2016			
	Répartition de la population (en %)	Niveau de vie médian (en euros 2016)	Personnes pauvres (en milliers)	Taux de pauvreté (en %)	Répartition de la population (en %)	Niveau de vie médian (en euros 2016)	Personnes pauvres (en milliers)	Taux de pauvreté (en %)
Personne de référence du ménage de moins de 65 ans	79,4	20120	7916	15,9	78,9	20240	7825	15,8
Personnes seules	9,3	18390	1113	19,1	9,4	18490	1152	19,5
Familles monoparentales	9,6	14460	2098	34,9	9,4	14650	2054	34,8
Couples sans enfant	12,5	25190	544	7	12,6	25510	610	7,7
Couples avec un ou deux enfants	32,7	21900	1919	9,4	32,7	22180	1772	8,6
Couples avec trois enfants ou plus	12,1	16550	1783	23,6	12	16870	1794	23,9
Autres types de ménages	3,2	18160	459	23,3	2,8	17330	443	24,9
Personne de référence du ménage de 65 ans ou plus	20,6	21110	959	7,4	21,1	21540	958	7,3
Personnes seules	6,5	18630	426	10,4	6,7	19140	461	11
Couples	12,5	22390	457	5,9	12,8	22890	422	5,3
Autres types de ménages	1,6	20240	76	7,5	1,6	20560	75	7,5
Ensemble de la population	100	20340	8875	14,2	100	20520	8783	14

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2015 et 2016.

Une étude désigne ainsi les familles monoparentales comme le type de famille le plus exposé à la pauvreté²². Les auteurs notent ainsi : « *Ne bénéficiant des revenus d'activité ou de remplacement que d'un seul parent, celui de la mère dans plus de 80% des cas, les familles*

21 INSEE – Définition : « **Le taux de pauvreté** correspond à la proportion d'individus (ou de ménages) dont le niveau de vie est inférieur pour une année donnée à un seuil, dénommé seuil de pauvreté (exprimé en euros). L'Insee, comme Eurostat et les autres pays européens, mesure la pauvreté monétaire de manière relative alors que d'autres pays (comme les États-Unis ou l'Australie) ont une approche absolue. Dans l'approche en termes relatifs, le seuil de pauvreté est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. On privilégie en Europe le seuil de 60 % du niveau de vie médian. » - <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1320>

22 INSEE Première – n°1710, septembre 2018.

monoparentales disposent du niveau de vie²³ médian le plus faible (14 650 euros par an). Leurs membres sont quatre fois plus souvent pauvres que les personnes vivant dans un ménage composé d'un couple avec un ou deux enfants (34,8% contre 8,6 %). Néanmoins, leur niveau de vie médian croît davantage en 2016 que pour l'ensemble de la population (+ 1,3% contre + 0,9 %), en partie grâce à la prime d'activité. Cette dernière représente 1,9% en moyenne de leur revenu disponible, soit davantage que le RSA activité et la prime pour l'emploi cumulés en 2015 (1,1 %). »²⁴.

Les données que nous avons présentées ci-dessus nous permettent d'esquisser un « portrait type » de ce que signifie être « parent solo » en France métropolitaine en 2016. Tout d'abord, cela signifie être une femme, avoir en moyenne entre 40 et 54 ans et être mère de 1 à 2 enfants de moins de 25 ans. C'est être en emploi pour presque 6 monoparents « femme » sur 10, et faire principalement partie des PCS « employée ou ouvrière ». Cela signifie avoir plus de difficultés à accéder à un logement de façon durable et être confronté plus souvent au surpeuplement que les couples avec enfants. C'est équiper son logement presque toujours en nombreux biens durables (réfrigérateur, congélateur, four à micro-onde, lave-linge, téléviseur couleur, téléphone portable...) et posséder une voiture. Enfin, être parent solo, c'est disposer d'un revenu médian de 14 650 euros pour une année et être exposé pour plus d'un tiers des membres de famille monoparentale à la pauvreté.

Nous allons maintenant essayer de comprendre ce que signifie être parent solo du point de vue de la littérature scientifique afin de comprendre les problématiques sociologiques qui entourent ces familles à la fois au niveau individuel et collectif.

²³ INSEE – Définition : « Le **niveau de vie** est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (uc). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Les unités de consommation sont généralement calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée qui attribue 1 uc au premier adulte du ménage, 0,5 uc aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 uc aux enfants de moins de 14 ans. » - <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1890>

²⁴ INSEE Première – n°1710, septembre 2018.

2.4 Du point de vue de la littérature scientifique :

Tout d'abord, il faut comprendre que la famille monoparentale est une réalité ancienne²⁵, qui a évolué au fil du temps²⁶, pour se constituer principalement aujourd'hui à la suite de la séparation du couple avec enfant(s). En effet, selon une enquête, en 2011 en France, « *la quasi-totalité des pères isolés et plus des trois quarts (78 %) des mères isolées sont en famille monoparentale à la suite d'une séparation. Pour 16 % des mères sans conjoint, la monoparentalité est due au fait d'avoir eu des enfants sans être en couple et pour 6 % au décès de leur conjoint. En particulier, 14 % des mères de famille monoparentale n'ont jamais été en couple, situation rare pour les pères.* »²⁷. Reprenant ce constat, une étude datant de 2016 explique que la famille monoparentale est une situation transitoire dans la vie des parents car elle se termine soit par la remise en couple du parent, soit par le départ des enfants²⁸. En effet, utilisant une méthodologie originale pour estimer la durée de cette situation transitoire, Vianney Costemalle estime que la moitié des parents en situation de monoparentalité sortent de celle-ci au bout de 3 ans²⁹. Cette situation, qui peut être définie comme transitoire, montre de nombreuses particularités telles que des ressources plus faibles, mais aussi et surtout des besoins spécifiques et appropriés. Etre parent solo, c'est faire face à de nombreuses difficultés d'un point de vue individuel, familial, social, environnemental et institutionnel.

Les familles monoparentales rassemblent au total 3,4 millions d'enfants (soit 1,6 enfant en moyenne). Nous avons précédemment souligné qu'il s'agit très majoritairement de monoparent « femme » ce qui fait que les familles monoparentales soulèvent intrinsèquement des problématiques d'inégalités femmes-hommes³⁰. Par exemple, si nous nous intéressons au niveau de vie, les mères de famille monoparentale ont des niveaux de vie nettement plus faibles (- 24%) que ceux de leurs homologues masculins. Du point de vue social et relationnel, les préjugés et stéréotypes portés sur ces mères et ces familles sont aussi bien des stéréotypes et des préjugés familiaux que de genre³¹.

²⁵Légaré J., Desjardins B., « La monoparentalité : un concept moderne, une réalité ancienne », *Population*, 46-6, 1991, pp. 1677-1687

²⁶Acs M., Lhommeau B., Raynaud E., « Les familles monoparentales depuis 1990 », Dossiers Solidarité Santé n° 67, Drees, juillet 2015.

²⁷ INSEE Références – Couples et familles, édition 2015 – Fiches Thématiques « Famille avec enfants », p.108.

²⁸ Costemalle V., Les durées passées en famille monoparentale : Méthode d'estimation des durées et résultats, Document de travail, n°F1605, INSEE, mars 2016.

²⁹Costemalle, V., Combien de temps durent les situations de monoparentalité ? Une estimation sur données françaises., *Economie et Statistique*, 493, 2017, pp.87-112.

³⁰ INSEE, Rapport « Femmes et hommes, l'égalité en question », 2017.

³¹Dagorn Johanna, « Préjugés » et « Stéréotypes », Genre, l'essentiel pour comprendre (B. E-Bellebeau et A. Alessandrin dir.), Dasut, 2004.

Au-delà ces problématiques d'inégalités femmes-hommes, nous faisons l'hypothèse que différents facteurs (l'âge, l'orientation sexuelle, origine, situation sociale), complexifient les inégalités subies par ces parents solos en termes d'accès à l'emploi, mais plus généralement d'accès aux services publics et privés : études, loisirs, santé³² en lien avec l'adéquation avec l'offre de service concernant particulièrement les jeunes enfants.

Sur le plan des relations familiales, il faut savoir que les parents solos en France délèguent tout autant à la famille élargie qu'avant la séparation mais la famille maternelle reste davantage sollicitée pour garder les enfants que la famille paternelle³³. Pour les conjoints séparés entre lesquels les enfants « circulent », cet entourage familial élargit l'espace de prise en charge des enfants. Dans son article sur les relations familiales après la séparation conjugale³⁴, Anne Unterreiner parle des travaux de Sarah M. Kendig et Suzanne M. Bianchi³⁵ qui « ont montré que la moindre durée passée par les mères seules avec leur-senfant-s s'explique principalement par leur position sociale (temps de travail supérieur, moindre niveau d'éducation, âge de la mère et des enfants, nombre d'enfants, ethnicité, etc.) plutôt que par la monoparentalité en tant que telle. Les mères seules passent ainsi plus de temps dans les activités de soin que les mères mariées et autant de temps total et à être en interaction avec leur-senfant-s que les mères mariées. »³⁶. Une enquête ethnographique dans les milieux populaires précarisés nous confirme que dans les cas de séparation, les mères peuvent compter sur le réseau familial³⁷. Cependant, l'article explique aussi que sur du long terme, la charge éducative fréquemment assumée de façon solitaire par les mères, suscite l'épuisement et, dans certains cas, le rejet des enfants au moment où ils atteignent l'adolescence. En effet, l'auteur nous explique ainsi : « Dans le cas des familles monoparentales, lorsque les enfants grandissent, le couple mère-enfants, souvent décrit comme inséparable durant les premières années du mineur en raison de l'effacement fréquent des pères en cas de séparation, se fragilise. Certaines mères, durablement éloignées du travail salarié, estiment qu'une activité professionnelle pourrait leur offrir la possibilité d'occuper un autre rôle. »³⁸. Ceci souligne ainsi un point important : au-delà des raisons purement économiques, le travail salarié apparaît plus que nécessaire pour ces mères en situation de monoparentalité qui ressentent un certain « épuisement à être mère » et souhaitent investir d'autres rôles, d'autres identités.

³²Meidani Anastasia, Alessandrin Arnaud, *Parcours de santé, Parcours de genre*, PUM, 2018.

³³ Le Gall D., 1996, Faire garder les enfants dans les familles à beau-parent : La délégation comme régulation conjugale, in Kaufmann J.-C. (dir.), *Faire ou faire-faire ? Famille et services*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, p. 79-92.

³⁴Unterreiner Anne. Les relations familiales après la séparation conjugale. *Revue de littérature internationale sur les familles de couples séparés*. In: *Revue des politiques sociales et familiales*, n°127, 2018. Dossier « Vivre la monoparentalité en situation de précarité ». pp. 83-89

³⁵Kendig S. M., Bianchi S. M., 2008, Single, cohabiting and married mothers' time with children, *Journal of Marriage and Family*, vol. 70, p. 1228-1240.

³⁶Unterreiner A. Les relations familiales après la séparation conjugale. *Revue de littérature internationale sur les familles de couples séparés*. In: *Revue des politiques sociales et familiales*, n°127, 2018. Dossier « Vivre la monoparentalité en situation de précarité », p.85.

³⁷Deshayes Fabien. Séparations dans les familles monoparentales précaires. Prise en charge des enfants et soutien familial. In: *Revue des politiques sociales et familiales*, n°127, 2018. Dossier « Vivre la monoparentalité en situation de précarité ». pp. 9-21;

³⁸ Ibid. p.15

Dans ce sens, plusieurs dispositifs ont été mis en place en France pour favoriser le retour à l'emploi comme ceux concernant les « parents isolés »³⁹ c'est-à-dire les parents (presque toujours des mères) élevant seuls un enfant âgé de moins de 3 ans et bénéficiant d'un minimum social (les parents isolés correspondent donc à une partie des familles monoparentales). Un article étudiant deux dispositifs transversaux d'insertion (à Nantes et à Paris) des mères de familles monoparentales précaires souligne cependant le fait que « *les initiatives nationales en faveur de l'insertion des mères de familles monoparentales précaires s'inspirent souvent d'initiatives locales. Celles-ci se sont multipliées ces dernières années, et proposent à des mères précaires une forme d'accompagnement global, combinant accès à un mode d'accueil des jeunes enfants et soutien au retour à l'emploi. Elles s'appuient pour cela sur la coopération d'institutions [Pôle emploi, protection maternelle et infantile (PMI), Caf, etc.] et de professionnels (travailleurs sociaux, conseillers en insertion professionnelle) relevant de champs différents.* »⁴⁰. Les deux dispositifs transversaux d'insertion étudiés par l'auteure ont pour but de coupler l'accès des mères en situation de monoparentalité à un accompagnement vers l'emploi et à un mode d'accueil pour leur(s) enfant(s). La conclusion de l'article insiste sur l'importance de l'implication à la fois des acteurs locaux mais aussi départementaux et des acteurs intermédiaires en matière d'emploi, qui eux, relevant plutôt d'une politique nationale, restent peu impliqués ce qui limite la mise en place efficace des dispositifs.

Lorsque nous parlons des dispositifs d'aides à l'attention de ces familles monoparentales, il convient aussi de regarder du côté des professionnels de la famille leurs points de vue et leurs vécus. Trois chercheurs se sont proposés d'expliquer quelques pistes d'analyses dans un article publié en 2004⁴¹. Ils parlent ainsi de « désarroi » des professionnels, principalement les travailleurs sociaux, qui se retrouvent dans des situations complexes car les demandes des familles monoparentales vont souvent au-delà de l'aide que l'institution pour laquelle ils travaillent peut offrir. A propos de ces travailleurs sociaux, il semblait ici important de mentionner l'article écrit par une assistante familiale monoparentale qui témoigne de son vécu et aborde par exemple les difficultés liées au partage des temps de vie⁴².

A ce stade de notre revue de la littérature, il semble important de spécifier que les travaux sur la monoparentalité sont très souvent concentrés sur les situations de précarités (et donc aussi sur les monoparents « femme ») comme c'est par exemple le cas pour les travaux du sociologue Gérard Neyrand⁴³ ou encore ceux de Christine Lévy⁴⁴.

³⁹Eydoux A., 2010, La grande transformation des politiques sociales à l'égard des mères isolées en France et au Royaume-Uni, Informations sociales, n° 160, p. 98-105.

⁴⁰Bucolo Elisabetta, Eydoux Anne, Fraisse Laurent. Parcours coordonné et crèche d'insertion. Deux dispositifs transversaux d'insertion des mères de familles monoparentales précaires. In: Revue des politiques sociales et familiales, n°127, 2018. Dossier « Vivre la monoparentalité en situation de précarité ». pp. 38-39

⁴¹Martin, Claude, Gérard Neyrand, et Patricia Rossi. « Le désarroi des professionnels face à la précarité monoparentale », Dialogue, vol. 163, no. 1, 2004, pp. 17-24.

⁴²Bely, Béatrice. « La monoparentalité dans l'accueil familial », Empan, vol. 80, no. 4, 2010, pp. 115-125.

⁴³Neyrand, Gérard. « Un soutien à la parentalité souvent inadapté aux situations de précarité. L'exemple des foyers monoparentaux », Enfances & Psy, vol. 67, no. 3, 2015, pp. 105-112.

Neyrand, Gérard, et Patricia Rossi. *Monoparentalité précaire et femme sujet*. ERES, 2007

Neyrand, Gérard, Monoparentalité et précarité. Empan, no 60, (4), 2005, 51-57.

⁴⁴Lévy, Christine. « Les familles monoparentales à l'épreuve de la précarité et du regard social », Informations sociales, vol. 168, no. 6, 2011, pp. 78-88

Cette spécificité des travaux sur les familles monoparentales n'est pas vraiment incohérente au vu des statistiques que nous avons évoquées plus haut et du fort taux de pauvreté de ces familles (34,8% en 2016, en France métropolitaine).

Concernant la situation de précarité, nous avons trouvé de rares études croisant les dimensions : familles monoparentales et immigration alors même que ces deux dimensions sont connues pour influencer négativement sur les conditions de vie⁴⁵. Visant à approfondir les résultats publiés dans le premier article cité, un second article conclut : « *Les femmes seules immigrées ont des conditions de vie plus difficiles que les femmes seules non immigrées. Elles cumulent différents facteurs de vulnérabilité : familles plus nombreuses, moindre niveau de formation, situations d'activités précaires, conditions de logement difficiles. Cependant, les situations des femmes immigrées en situation de monoparentalité sont loin d'être homogènes si l'on considère l'origine migratoire. L'organisation quotidienne de ces femmes, vivant avec au moins un très jeune enfant, semble essentiellement impactée par leur statut de femmes seules. Toutes choses égales par ailleurs, le mode d'accueil qu'elles utilisent ne présente pas de réelles différences avec celui choisi par les femmes seules non immigrées. Néanmoins, l'étude des enfants âgés de moins d'un an vivant uniquement avec leur mère indique un investissement des pères, à la fois symbolique et quantitatif, légèrement supérieur dans les foyers immigrés.* »⁴⁶. Les travaux de Marie-Laure Cadart mettent en exergue les expériences de ces familles monoparentales en situation de migration et plus précisément, leur vulnérabilité⁴⁷. L'auteure insiste ainsi sur la différence de vécu selon les cultures et le pays d'origine et rappelle « *l'importance de la formation initiale et continue des travailleurs sociaux et médico-sociaux qui doit leur permettre de s'ouvrir à l'Autre, qu'il soit d'une culture proche ou lointaine. Dans leur difficile travail basé sur l'écoute, ils doivent pouvoir disposer d'accompagnement et d'analyse de leurs pratiques professionnelles. Il est nécessaire qu'ils travaillent avec les associations de médiation transculturelle et qu'ils impulsent, inventent ou soutiennent toute initiative visant à rompre l'isolement des femmes et des enfants, isolement qui constitue, notamment dans la monoparentalité, un risque majeur pour le développement et l'épanouissement des enfants.* »⁴⁸.

Enfin, d'autres tentatives de rendre compte de récits d'expériences de ces familles monoparentales sont à noter. Nous citerons ici les travaux de Pascal Hachet, psychologue, qui témoigne de la prise en charge de la demande d'aide d'un adolescent vivant avec sa mère qui est divorcée, sans emploi et élève seule son fils⁴⁹. Plus récemment, l'article d'Elisabeth Lisse rend compte de ses observations, au sein d'une cité populaire, des stratégies développées par les mères de famille pour « assumer » leurs rôles dans un contexte de précarité⁵⁰. L'auteure

⁴⁵Moguéro L., Eremenko T., Thierry X., Prigent R., 2015, Les familles monoparentales immigrées : des familles doublement pénalisées ?, Revue de droit comparé du travail et de la sécurité sociale, n° 2, p. 68-83.

⁴⁶ Thierry Xavier, Prigent Rose, Eremenko Tatiana, Moguéro Laure. Caractéristiques et organisation quotidienne des familles monoparentales immigrées. In: Revue des politiques sociales et familiales, n°127, 2018. Dossier « Vivre la monoparentalité en situation de précarité ». pp. 63-70, p.70.

⁴⁷Cadart, Marie-Laure. « La vulnérabilité des mères seules en situation de migration », Dialogue, vol. 163, no. 1, 2004, pp. 60-71.

⁴⁸ Ibid.

⁴⁹Hachet, Pascal. « Un adolescent et sa mère, ou l'accompagnement clinique d'une situation monoparentale », Dialogue, vol. 163, no. 1, 2004, pp. 89-96.

⁵⁰Lisse, Elisabeth. « Monoparentalité et sociabilité féminine. Apprentissages du rôle de mère en cité populaire », Ethnologie française, vol. 37, no. 4, 2007, pp. 733-741.

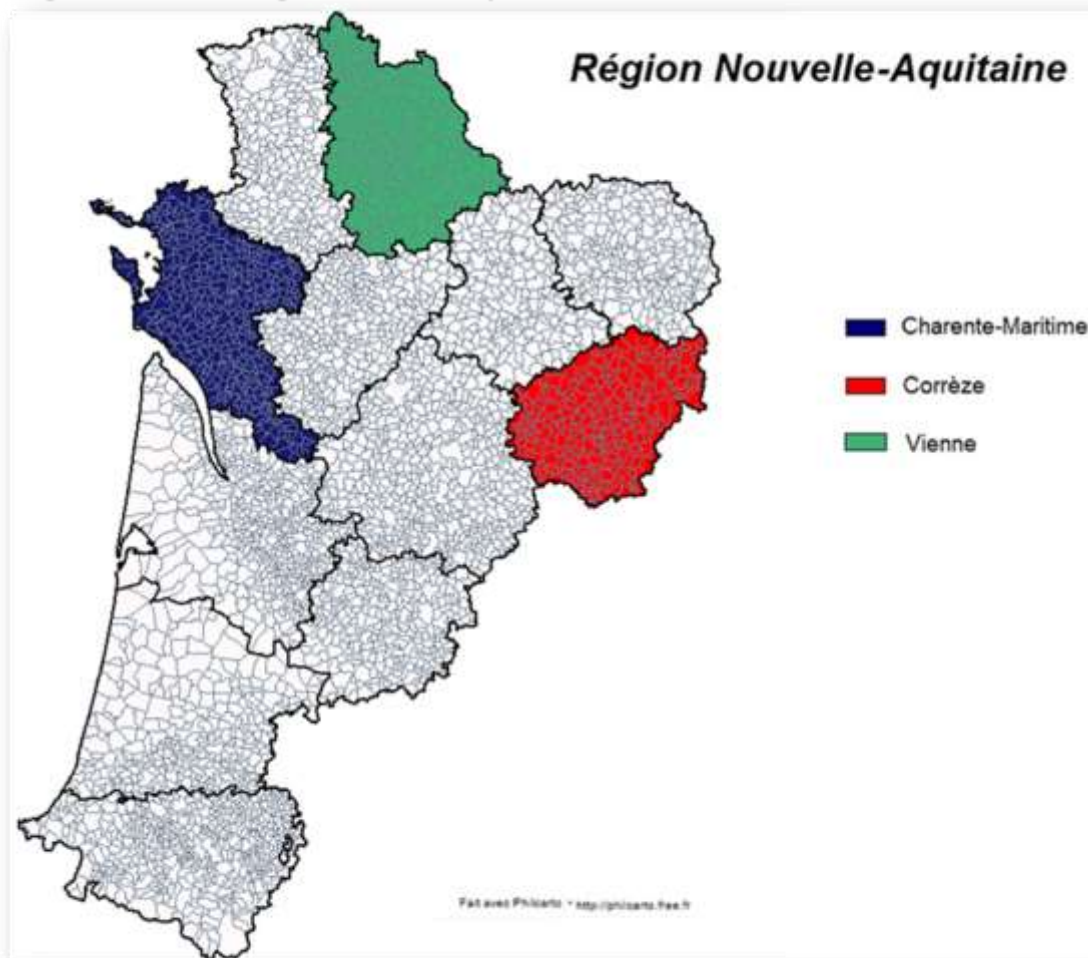
nous explique ainsi que face à leurs situations précaires et complexes, ces femmes « font avec », se créant « *des espaces, des refuges pour préserver leur existence et leurs relations.* » et s'appuyant « *sur une solidarité familiale et féminine* » qui n'est pas pour autant garante d'une autonomie de la « *communauté féminine* »⁵¹.

⁵¹ Ibid.

2.5 Les parents monoparentaux, dans des départements aux caractéristiques sociodémographiques distinctes : étude comparative de la Vienne (86), la Charente-Maritime (17) et la Corrèze (19)

Partant du principe que cette étude doit prendre en compte 4 éléments sociodémographiques distincts (un site en milieu rural, un site péri-urbain, un site urbain et un QPV), selon les arbitrages du commanditaire, nous effectuerons une analyse sur 3 départements : la Vienne, la Charente-Maritime et la Corrèze (Fig.1).

Fig.1 - Carte de la région Nouvelle-Aquitaine



Les parents solos en Nouvelle-Aquitaine ont des caractéristiques similaires aux familles monoparentales à l'échelle de la France métropolitaine :

Ces 3 départements se trouvent dans la région Nouvelle-Aquitaine où des analyses réalisées par l'INSEE⁵² dénotent que les femmes monoparentales sont plus touchées par la pauvreté que les autres et que les parcours de vie de ces femmes ne permettent jamais un rattrapage complet de la perte de niveau de vie (particulièrement pour les veuves). Une autre enquête de l'INSEE⁵³ sur le territoire de la Nouvelle-Aquitaine note que les mères monoparentales appartiennent plus à des CSP plus précaires, formulent plus de demande dans le parc immobilier social et résident donc moins au centre-ville que les autres.

Les données de l'INSEE en Nouvelle-Aquitaine nous indiquent que les familles monoparentales de cette région ont des caractéristiques proches de celles que nous avons étudiées précédemment à l'échelle de la France métropolitaine. En effet, tout d'abord, les femmes en situation de monoparentalité restent majoritaires (82% en 2014) et il est là aussi observé que plus le nombre d'enfants est élevé, plus la proportion des femmes en situation de monoparentalité augmente.⁵⁴ L'âge médian des femmes monoparentales est de 40,5 ans. Elles sont moins souvent diplômées que les mères en couple et font majoritairement partie des PCS « Employée » et « Ouvrière ». Elles sont 69% à se déclarer en emploi en 2014 et 31% à être locataires d'un logement social.

Tab.8 – Nombre de ménages selon leur composition en Nouvelle Aquitaine en 2011 et 2016 :

	2016		2011	
	Nb	%	Nb	%
Ensemble	2742900	100	2611220	100
Ménages d'une personne	1007868	36,7	910050	34,9
Hommes seuls	425823	15,5	377687	14,5
Femmes seules	582045	21,2	532363	20,4
Autres ménages sans famille	61246	2,2	67010	2,6
Ménages avec famille(s) dont la famille principale est :				
Un couple sans enfant	804331	29,3	790516	30,3
Un couple avec enfant(s)	634213	23,1	637001	24,4
Une famille monoparentale	235240	8,6	206644	7,9

Sources : Insee, RP2011 et RP2016, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2019.

D'après les données du recensement de la population de 2016 en Nouvelle-Aquitaine, la part de famille monoparentale parmi l'ensemble des ménages est de 8,6% (Tab.8), soit légèrement plus bas de 0,7 points par rapport celle en France métropolitaine (9,3%). L'analyse des données du recensement de la population de 2016 pour la région Nouvelle-Aquitaine étant proches celles de 2014 évoquées ci-dessus, nous avons fait le choix de déplacer les tableaux dans les pages « ANNEXES » de notre rapport⁵⁵. Les principales données de la Nouvelle-Aquitaine concernant les familles monoparentales seront rappelées dans la partie ci-après.

⁵² INSEE Analyses Nouvelle-Aquitaine, n°64, 2018.

⁵³ INSEE Flash Nouvelle-Aquitaine, n°34, 2018.

⁵⁴ Ibid.

⁵⁵ Cf. ANNEXES 2, 3 et 4.

Des caractéristiques des parents solos plutôt homogènes entre les départements étudiés :

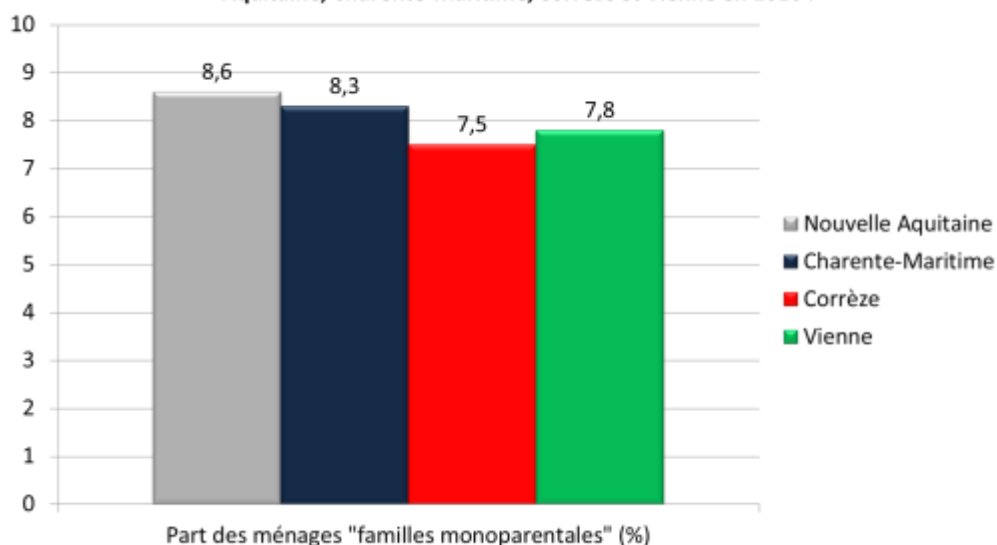
Tab.9 –Nombre et part des ménages selon leur composition en Nouvelle Aquitaine, Charente-Maritime, Corrèze et Vienne en 2016 :

	Nouvelle-Aquitaine		Charente-Maritime		Corrèze		Vienne	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Ensemble	2742900	100	303114	100	113105	100	201301	100
Ménages d'une personne	1007868	36,7	111148	36,7	42669	37,7	76696	38,1
Hommes seuls	425823	15,5	45681	15,1	17876	15,8	32744	16,3
Femmes seules	582045	21,2	65466	21,6	24793	21,9	43952	21,8
Autres ménages sans famille	61246	2,2	5989	2	2214	2	4412	2,2
Ménages avec famille(s) dont la famille principale est :	1673785	61	185977	61,4	68222	60,3	120192	59,7
Un couple sans enfant	804331	29,3	96130	31,7	35231	31,1	58400	29
Un couple avec enfant(s)	634213	23,1	64570	21,3	24473	21,6	46034	22,9
Une famille monoparentale	235240	8,6	25277	8,3	8518	7,5	15758	7,8

Source : Insee, RP2016 exploitation complémentaire, géographie au 01/01/2019.

Tout d'abord, nous pouvons remarquer que la part des ménages « famille monoparentale » parmi l'ensemble des ménages est légèrement plus basse dans les trois départements étudiés que celle au niveau de la région Nouvelle-Aquitaine (Tab.9), qui a, elle-même, comme nous l'avons précédemment une part inférieure de 0,7 points à celle au niveau de la France métropolitaine (Tab.2). En d'autres termes, parmi l'ensemble des ménages, il y a une part moins importante de familles monoparentales en 2016 dans les départements de la Charente-Maritime, de la Corrèze et de la Vienne que dans la Nouvelle-Aquitaine et la France métropolitaine. Mais il faut rester très mesuré car les écarts sont faibles comme le montre le graphique ci-après (Fig.2).

Fig.2 –Part des ménages « familles monoparentales » parmi l'ensemble des ménages en Nouvelle Aquitaine, Charente-Maritime, Corrèze et Vienne en 2016 :



Source : Insee, RP2016 exploitation complémentaire, géographie au 01/01/2019.

Par ailleurs, nous avons déjà expliqué plus haut dans ce rapport que la mesure à l'échelle des ménages était moins précise que celle à l'échelle des familles qui font par définition partie d'un ménage⁵⁶. Aussi, lorsque nous nous intéressons à la part des familles monoparentales parmi l'ensemble des familles en 2016, nous observons que cette part se situe aux alentours de 14% pour la Nouvelle-Aquitaine et la Charente-Maritime alors qu'elle est légèrement inférieure, aux alentours de 13%, pour la Corrèze et la Vienne (Tab.10).

Tab.10 - Composition des familles en Nouvelle Aquitaine, Charente-Maritime, Corrèze et Vienne, en 2016 :

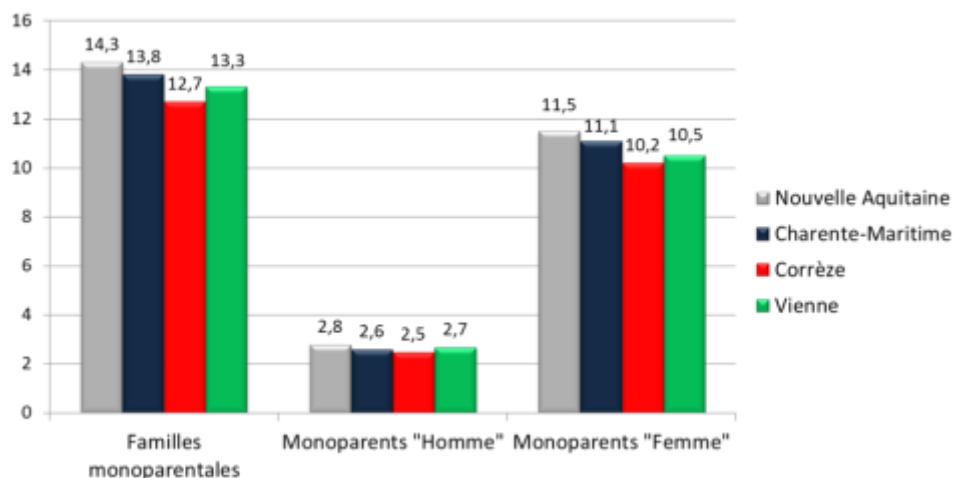
	Nouvelle-Aquitaine		Charente-Maritime		Corrèze		Vienne	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Ensemble	1684443	100	186856	100	68692	100	120599	100
Couples avec enfant(s)	635740	37,7	64670	34,6	24540	35,7	46091	38,2
Familles monoparentales	240227	14,3	25699	13,8	8721	12,7	16001	13,3
- Hommes seuls avec enfant(s)	46435	2,8	4946	2,6	1732	2,5	3309	2,7
- Femmes seules avec enfant(s)	193792	11,5	20754	11,1	6988	10,2	12692	10,5
Couples sans enfant	808476	48	96486	51,6	35431	51,6	58508	48,5

Source : Insee, RP2016 exploitation complémentaire, géographie au 01/01/2019.

Le graphique ci-dessous permet de visualiser à la fois la part des familles monoparentales parmi l'ensemble des familles mais aussi en prenant en compte le genre des monoparents (Fig.3). Nous pouvons voir que les monoparents « Homme » représente environ la même proportion parmi les familles quel que soit le département (en autour de 2,5%). Il en est de même pour leurs homologues « Femme » même si leur part est presque 5 fois supérieure (en moyenne autour de 10,5%). Il convient de rappeler que la part des familles monoparentales parmi l'ensemble des familles en France métropolitaine était de 15,3% en 2016 soit plus d'un point voire 2 points que leur part respective dans les trois départements étudiés. Enfin, il convient de remarquer que les familles avec enfants (couples avec enfants et familles monoparentales) sont proportionnellement moins nombreuses en Nouvelle-Aquitaine et dans les 3 départements étudiés (Tab.10) qu'au niveau de la France métropolitaine (Tab.1). A l'inverse, les couples sans enfants sont proportionnellement sur représentés par rapport à leur part en France métropolitaine (42,8% en 2016) que ce soit au niveau régional ou au niveau des départements.

⁵⁶ Cf. Définitions partie I

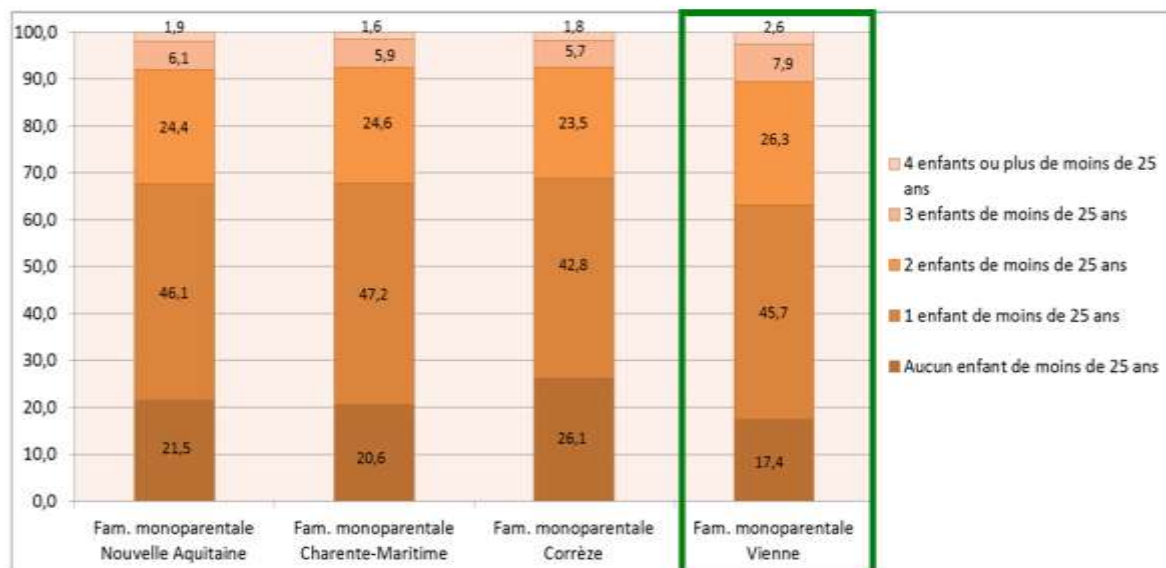
Fig.3 –Part des « familles monoparentales » et selon le type de monoparentalité parmi l'ensemble des familles en Nouvelle Aquitaine, Charente-Maritime, Corrèze et Vienne en 2016 :



Source : Insee, RP2016 exploitation complémentaire, géographie au 01/01/2019.

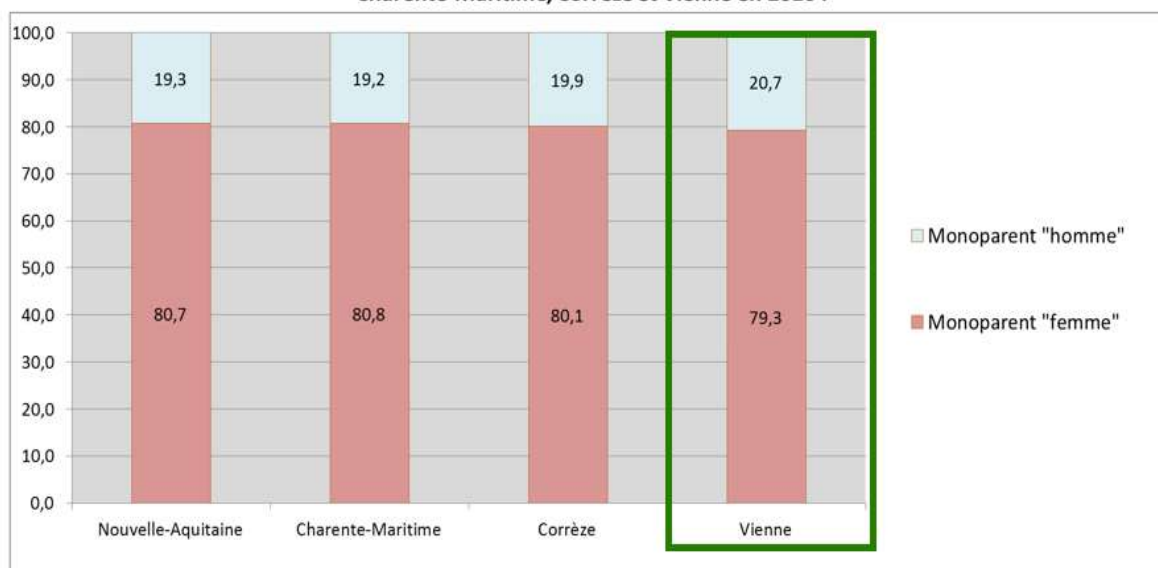
Les données présentées dans la figure ci-dessous nous permettent de confirmer les observations réalisées au niveau national : les familles monoparentales ont majoritairement 1 à 2 enfants de moins de 25 ans (Fig.4) et désignent principalement des mères solos (Fig.5). Nous pouvons aussi noter que parmi les familles monoparentales en Corrèze, il y a une part plus importante qui n'a aucun enfant de moins de 25 ans par rapport aux départements de la Charente-Maritime et de la Vienne (plus de 5 points d'écart en 2016 et presque 7 points d'écart par rapport au niveau national).

Fig.4 – Répartition des familles monoparentale en fonction de leur nombre d'enfants de moins de 25 ans en Nouvelle Aquitaine, Charente-Maritime, Corrèze et Vienne en 2016 :



Source : Insee, RP2016 exploitation complémentaire, géographie au 01/01/2019.

Fig.5 – Répartition des familles monoparentale en fonction du genre du monoparent en Nouvelle Aquitaine, Charente-Maritime, Corrèze et Vienne en 2016 :



Source : Insee, RP2016 exploitation complémentaire, géographie au 01/01/2019.

Les monoparents sont majoritairement des « actifs ayant un emploi » et ce, quel que soit le genre. A noter que la part des « actifs ayant un emploi » parmi les monoparents « femme » se situe en moyenne aux alentours de 60% pour les 3 départements étudiés, la région Nouvelle-Aquitaine et la France métropolitaine (Fig.6). Cette part des « actifs ayant un emploi » est supérieure de 10 points parmi les monoparents « homme » et se situe en moyenne aux alentours de 70%, quel que soit l'échelle du territoire pris en compte.

Fig.6 – Répartition des monoparents « actifs ayant un emploi » selon leur genre en Nouvelle Aquitaine, Charente-Maritime, Corrèze et Vienne en 2016 :



Source : Insee, RP2016 exploitation complémentaire, géographie au 01/01/2019.

Pareillement que pour les caractéristiques de genre du monoparent et du nombre d'enfants de moins de 25 ans dans la famille monoparentale, la majorité des monoparents ont entre 40 et 54 ans. En effet, parmi les familles monoparentales, respectivement, de Nouvelle-Aquitaine, de la Charente-maritime, de la Corrèze et de la Vienne, la part de monoparent âgé entre 40 et 54 ans se situe au-dessus de 50% et atteint même 52,6% dans le département de la Charente-Maritime (Fig.7). A noter aussi que la part de monoparents âgés de plus de 80 ans parmi l'ensemble de monoparent est deux fois supérieure dans le département de la Corrèze (5,3%) que celle au niveau de la France métropolitaine (2,5%). Nous devons cependant rester réservé quant à ce résultat car comme nous l'avions expliqué en début de ce rapport concernant les données utilisées : « *Les effectifs supérieurs à 500 peuvent normalement être utilisés en toute confiance. Les effectifs inférieurs à 200 doivent être maniés avec précaution car, en raison de l'imprécision liée au sondage, ils peuvent ne pas être significatifs.* »⁵⁷. Or, l'effectif des monoparents âgés de 80 ans ou plus et habitant en Corrèze est de 451 ce qui fait que nous pouvons faire l'hypothèse que des biais peuvent exister dans la construction de cette donnée.

L'étude comparative que nous avons réalisée nous permet de souligner que les parents solos habitant dans les trois départements étudiés ont les mêmes caractéristiques que le profil type que nous avons esquissé avec les données nationales que ce soit en termes de genre, d'âge, de nombre d'enfants de moins de 25 ans. Nous pouvons cependant retenir l'hypothèse que les monoparents « homme » habitant en Corrèze sont en moyenne un peu plus âgés.

⁵⁷ INSEE – Documentation – Avertissement : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4177032?geo=METRO-1#documentation-sommaire>

2.6 Des politiques d'aides qui « invisibilisent » les parents monoparentaux :

Des politiques d'aides, principalement gérées par la CAF, accessibles aux familles monoparentales mais ne désignant pas explicitement ces familles :

Nos recherches concernant les dispositifs d'aides des familles monoparentales nous ont d'abord permis de mettre en évidence que la majorité des aides pour ces familles sont gérées par la CAF (Caisse d'Allocations Familiales). A défaut d'avoir trouvé des informations pertinentes sur les sites internet des trois départements étudiés (nous reviendrons en détails sur ce point ci-après), nous avons trouvé un site internet destiné aux « parents solos » et qui se nomme d'ailleurs : « parent-solo.fr »⁵⁸. A noter aussi que le site est aussi présent sur les réseaux sociaux avec une page mise à jour régulièrement et qui partage principalement des informations provenant de divers médias sur les familles monoparentales⁵⁹. Le site a été créé en 2005, par deux personnes⁶⁰ dont une en situation de monoparentalité afin d'informer les familles monoparentales sur un panel très vaste de points : aides financières, aide juridique, actualités, livres, petites annonces, etc.⁶¹

Concernant les différentes aides pour les familles monoparentales, le site a dressé une liste de ces dernières par thématiques⁶² et que nous avons résumé par le schéma ci-après (Fig. 1). Un point intéressant est de voir que la plupart des aides sont gérées par la CAF et il semble que les conseils départementaux et régionaux, de même que les mairies, n'assurent la gestion que de très peu d'aides. De plus, les aides mentionnées ne sont souvent pas spécifiquement adressées aux familles monoparentales en tant que telles mais la plupart du temps soumises à des conditions de revenus des ménages ou des familles. Nous pouvons ainsi émettre l'hypothèse que les « parents solos » se retrouvent perdus face à toutes ces aides différentes et qui ne leur sont pas explicitement destinées mais de façon implicite de par la prise en compte principalement des conditions de revenus et/ou encore du nombre d'enfants à charge.

⁵⁸ Site web : <https://www.parent-solo.fr/dossier-1-pourquoi-parent-solofr.html> , consultée le 26 août 2019.

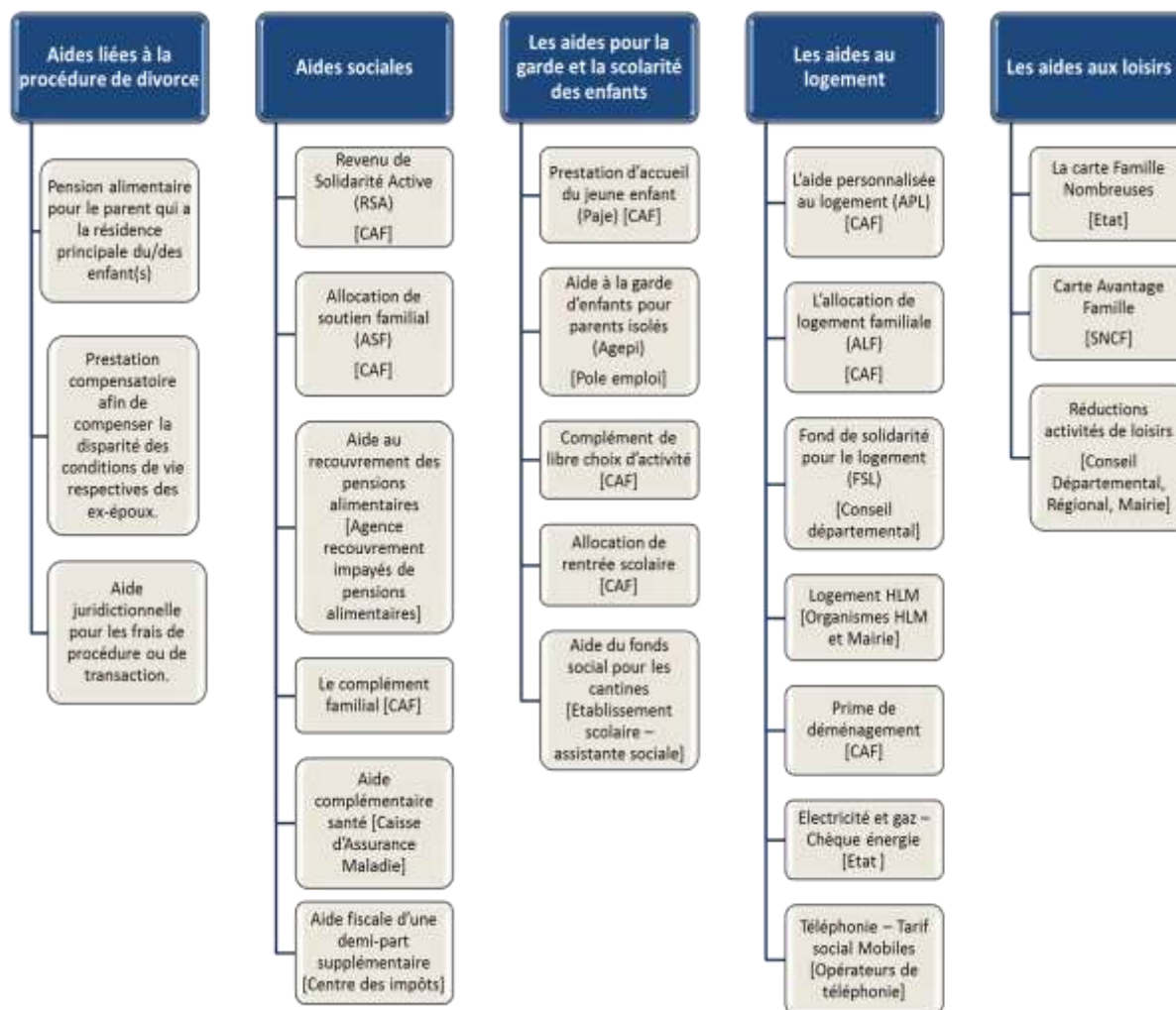
⁵⁹ Page Facebook du site internet "Parent-solo.fr" : <https://www.facebook.com/Parent.Solo/> , consultée le 26 août 2019.

⁶⁰ <https://www.parent-solo.fr/dossier-3-createurs-parent-solo.html> , consultée le 26 août 2019.

⁶¹ Page d'accueil du site internet « parent-solo » : <https://www.parent-solo.fr/> , consultée le 26 août 2019.

⁶² Liste des différentes aides - <https://www.parent-solo.fr/dossier-264-aides-famille-monoparentale.html> , consultée le 26 août 2019.

Fig. 8 - Les différentes aides pour les familles monoparentales et les institutions à contacter



Enfin, il est intéressant de noter que le site « parent-solo.fr » fait mention d'une initiative de la ville de Paris spécifiquement destinée aux familles monoparentales et qui concerne le logement⁶³ : « Paris Logement Familles Monoparentale ». Si cette initiative de la ville de Paris semble avoir mise en place il y a déjà quelques années, cette aide est toujours d'actualité et est gérée par les centres d'action sociale de la ville de Paris⁶⁴.

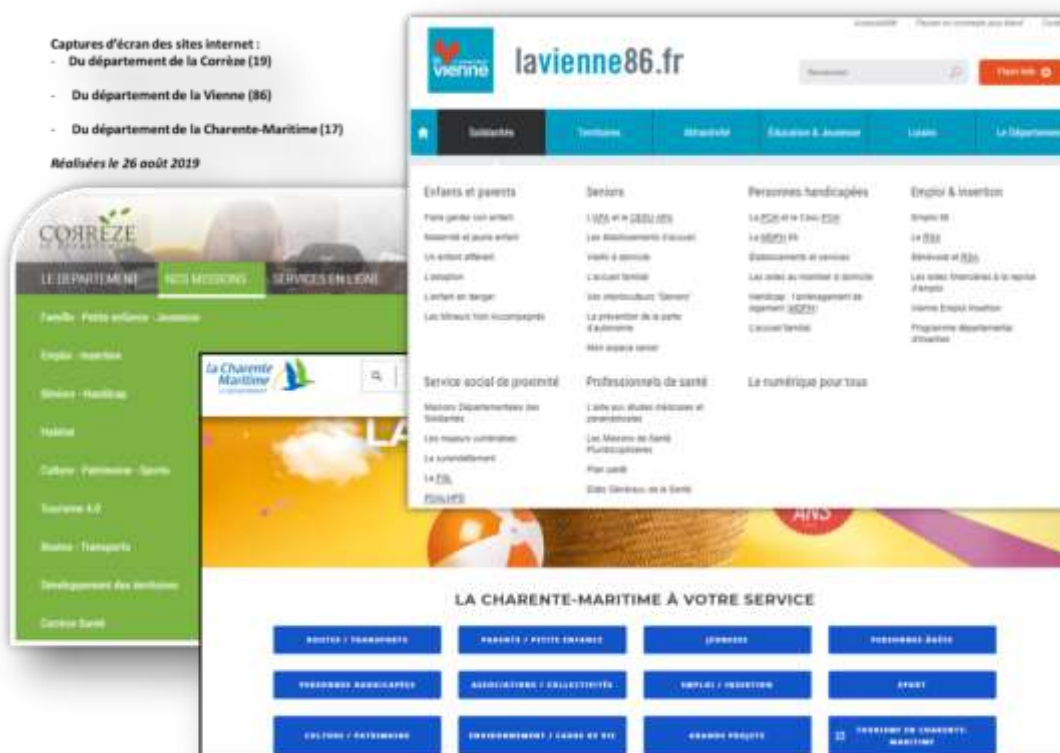
⁶³ <https://www.parent-solo.fr/article-664-aides-familles-monoparentales-paris-2011.html>, consultée le 26 août 2019.

⁶⁴ Site internet de la ville de Paris – « Paris Logement Familles Monoparentales » : <https://www.paris.fr/pages/aides-au-logement-3827/#paris-logement-familles-monoparentales-and-nbsp>, consultée le 26 août 2019.

Peu de visibilité des politiques d'aides accessibles aux familles monoparentales de la part des conseils départementaux étudiés :

Nos recherches sur les politiques mises en place dans les 3 départements étudiés ont permis de mettre en évidence de nombreux points communs entre ces trois départements. A noter que nous avons concentré notre analyse à l'étude des informations présentes sur les sites internet respectifs de ces 3 départements⁶⁵.

Tout d'abord, il est important de noter que les trois départements déclinent à peu près de la même façon les thématiques de leurs missions comme nous pouvons le voir sur l'image ci-après :



Lorsque nous nous penchons plus en détails sur les thématiques et notamment celle concernant la « famille/petite enfance/parents » de chacun des trois sites internet, il n'y a pas de sous catégories réservée aux « familles monoparentales ». Nous avons aussi effectué deux recherches à l'aide des moteurs de recherche de chacun des sites internet : une avec les termes « famille monoparentale » et l'autre avec le mot « monoparentalité ». Par exemple ces recherches n'aboutissent à aucun résultat vraiment pertinent pour les départements de la Corrèze et de la Vienne. Ces recherches n'aboutissent à aucun résultat non plus pour le département de la Charente-Maritime.

⁶⁵ Site internet du département de la Vienne (86) : www.laviennne86.fr

Site internet du département de la Corrèze (19) : www.correze.fr

Site internet du département de la Charente-Maritime (17) : www.la.charente-maritime.fr

Cela conforte notre observation d'un manque de visibilité des politiques d'aides pour les familles monoparentales qui semblent finalement être « invisibilisées » par des conseils départementaux qui ont déjà produit des études et des rapports en prenant en compte ces familles monoparentales.

Concernant **le département de la Vienne**, nos recherches nous ont permis de trouver deux documents. Le premier, «Le schéma Enfance-Famille 2015-2019 » est disponible au téléchargement sur le site du département de la Vienne⁶⁶. Il ne fait malheureusement référence aux familles monoparentales que dans la rubrique « La structure des familles » mais les grandes orientations décrites à la fin du document de semblent pas viser directement et spécifiquement les familles monoparentales. Le second document que nous avons pu étudier est un rapport sur les familles monoparentales de la Vienne, réalisé par une étudiante en DESS « Ingénierie et expertise des politiques sociales locales » pour l'année universitaire 2003-2004⁶⁷. Aussi, même si les données utilisées dans ce rapport datent aujourd'hui de plus de 10 ans, il est intéressant de noter que ce travail « *répond à une commande de l'UDAF(Union Départementale des Associations familiales) de la Vienne qui était désireuse de mieux connaître le vécu des familles monoparentales du département et de mettre en exergue leurs éventuels besoins* »⁶⁸. Nous nous sommes donc tournés vers des recherches sur l'UDAF de la Vienne et nous avons pu observer que cet organisme a créé depuis 2017 un groupe d'entraide intitulé « Parents solo 86 » à destination des familles monoparentales du département⁶⁹. Malgré les différents documents que nous avons pu trouver, nous ne sommes actuellement pas en mesure de préciser si des politiques d'aides ciblant précisément et explicitement les familles monoparentales ont été mise en place dans le département de la Vienne.

Nous souhaiterions pour conclure cet état des lieux, rebondir sur la description du groupe de « mamans solos » citée ci-dessus. En effet, s'il apparaît comme une évidence que les données sur les familles monoparentales foisonnent et sont particulièrement bien connues des différents conseils départementaux étudiés, il semble que ceux sont bien les actions réalisées par des parents solos à l'attention des parents solos qui sont les plus visibles. Cela étant, il n'en reste pas moins qu'une meilleure visibilité des actions et des aides accessibles et/ou destinées aux familles monoparentales ne nous renseigne pas sur l'utilisation concrète des différents dispositifs par les parents solos. Il faudra ainsi mener des investigations sur le terrain, auprès des parents solos bien sûr, mais aussi des différentes structures proposant des aides et menant des actions à destination explicite ou implicite des familles monoparentales pour rendre compte de leurs impacts socio-économiques mais aussi relationnels.

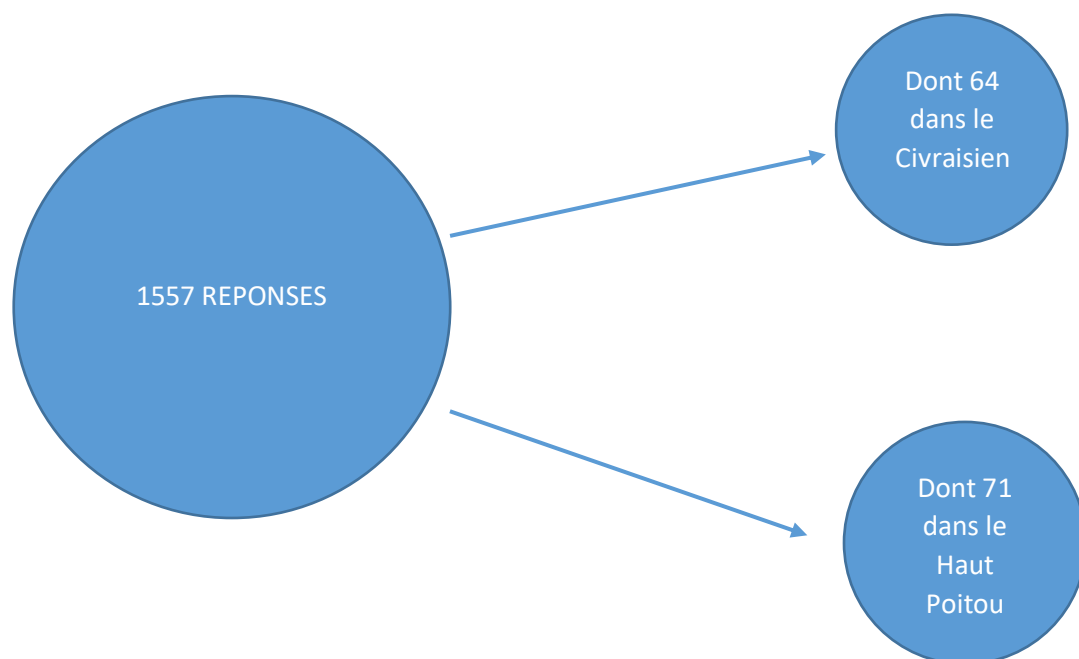
⁶⁶ Schéma Enfance-Famille : <http://www.lavienne86.fr/626-schema-enfance-famille.htm>

⁶⁷ Rapport sur les familles monoparentales en Vienne : https://www.unaf.fr/IMG/pdf/UDAF_86_Laurence_Blet_-_Les_familles_monoparentales_en_Vienne_2004_.pdf

⁶⁸ Ibid. , p.2.

⁶⁹ Site internet d'informations pour les parents solos – description de l'UDAF de la Vienne : <http://parents-solos-compagnie.org/acteurs/nouvelle-aquitaine/poitiers/udaf-de-la-vienne/>

III° PROFIL DES REpondant.E.S



Il convient d'emblée de rappeler qu'en ce qui concerne les réponses relatives aux territoires du civraisien et du Haut Poitou, les interprétations sont plus indicielles que directement interprétables statistiquement étant donné le faible nombre de réponses. Toutefois, des tendances peuvent se dessiner.

Le sexe :

Comme pour l'ensemble des territoires, nous avons demandé quel était le sexe du / de la répondant.e dans l'espoir de pouvoir, in fine, de comparer les hommes et les femmes.

Les deux territoires étudiés en Vienne comportent beaucoup plus d'hommes que la moyenne constatée dans les autres territoires, se rapprochant ainsi de la moyenne nationale qui avoisine les 20%.

Tableau 1 : Vous êtes

	Moyenne des répondant.e.s	Civraisien	Haut-Poitou
Un homme	8%	11%	15%
Une femme	92%	89%	85%

L'âge :

La moyenne d'âge des parents répondant.e.s est strictement conforme à la moyenne constatée, à savoir entre 30 et 50 ans majoritairement. Ce qui explique le peu d'enfants de moins de 6 ans parmi les descriptions relevées. L'âge des parents est toutefois un indicateur important lorsqu'il s'agit, notamment, de comparer les accès aux services en fonction des mobilités individuelles ou bien des connaissances des maitrises de l'outil informatique. Comme pour les autres territoires, les populations les plus jeunes et les plus âgées ne sont pas ou peu renseignées, ce qui correspond aussi au profil des personnes interrogées dans cette enquête.

Tableau 2 : Quel âge avez-vous ?

	Moyenne des répondant.e.s	Civraisien	Haut-Poitou
15-18ans	0% (2 réponses)	0%	0%
19-25ans	3%	2%	3%
26-44ans	59%	62%	63%
45-65ans	37%	36%	32%
Plus de 65ans	0% (4réponses)	0%	1%

La catégorie socio professionnelle :

Comme dans tous les territoires interrogés, les employés sont majoritaires. Cette dissymétrie est attendue, étant donné que nous interrogeons massivement des femmes. Toutefois, dans le civraisien, une part non négligeable d'ouvrier.e apparaît, ce qui pourra se traduire en hypothèses en matière d'usages des services de garde / d'accueil, et aussi au taux d'hommes ayant répondu.

La question des Catégories Socioprofessionnelles (CSP) est en première ligne interprétative, avec celle des éloignements physiques et de la précarité, en matière de comportements relatifs

aux modes de garde. Tout d'abord, le travail est la deuxième source d'entourage amical (OCDE, 2008). De plus, les personnes au chômage sont celles qui ont le moins de relations familiales également (Castel, 2007). Cette variable sera à mettre en tension avec les possibilités offertes, qui s'amenuisent de facto pour ces personnes.

Mais, travailler ne veut pas dire pour autant bénéficier des mêmes possibilités d'accueil. Ainsi, pour les personnes à temps partiel, et pour les professions à plus faibles revenus, les frais de garde correspondent à des choix stratégiques. Ils s'effectuent financièrement au détriment de loisirs, de la santé...

Tableau 3 : Vous êtes ?

	Moyenne des répondant.e.s	Civraisien	Haut-Poitou
Etudiant.e	1%	0%	0%
Ouvrier.e	5%	11%	6%
Artisan.e	2%	0%	4%
Cadre	4%	3%	7%
Retraité.e	1% (4réponses)	0%	1%
Employé.e	53%	48%	60%
Profession intermédiaire	10%	5%	9%
Cadre supérieur	1%	2%	0%
Actuellement sans emploi	15%	20%	6%
Parent au foyer	8%	11%	6%
Agriculteur/trice	0% (4réponses)	0%	1%

Aux côtés des questions relatives aux CSP, nous avons aussi interrogé d'autres éléments relatifs à l'économie des familles comme par exemple les temps partiels. En matière de juxtaposition des temps de vie et des contraintes qui en découlent, une question sur les horaires de travail a

également été posée. Enfin, les répondantes ont aussi eu à renseigner des questions sur la situation familiale.

=> Les répondant.e.s du civraisien sont plus souvent divorcé.e.s en garde alternée ou célibataire.

=> Elles et ils ont également un peu plus d'enfants que la moyenne (il ne s'agit pas d'une moyenne sur la population du territoire mais bien d'une moyenne sur les répondant.e.s).

Tableau 4 : Si vous exercez un emploi, vous l'exercez à...

	Moyenne des répondant.e.s	Civraisien	Haut-Poitou
Temps partiel	31%	31%	27%
Temps complet	69%	69%	73%

Tableau 5 : Etes-vous soumis.e à des horaires décalés ? (travail de nuit, en week-end...)

	Moyenne des répondant.e.s	Civraisien	Haut-Poitou
Oui	43%	49%	39%
Non	57%	51%	61%

En plus de ne pas être reconnus socialement, certains métiers du soin notamment liés au "care" ont des horaires qui ne coïncident pas avec les accueils (employées de maison, gardiennes, assistantes maternelles, aide-soignante...) INSEE, 2006.

Mon enfant a 13 ans et je peux aujourd'hui imaginer suivre une formation mais je suis aide-soignant et les horaires en dehors des horaires scolaires m'ont longtemps empêché de trouver un emploi stable (à ce jour intérim de façon occasionnelle): aucune solution de garde avant 7h30 ou après 18h00 à la campagne (homme près de Civray, 40 ans).

Tableau 6 : Vous êtes....

	Moyenne des répondant.e.s	Civraisien	Haut-Poitou
Locataire du privé	34%	40%	27%
Locataire du public	28%	19%	16%
Propriétaire	31%	37%	51%
Hébergé à titre gratuit	4%	0%	0%
Résident d'un centre d'hébergement	1%	3%	6%

Concernant le logement, on constate une très forte proportion de propriétaires, surtout dans le Haut-Poitou et peu de personnes résidant dans les HLM, ce qui est assez courant dans les milieux ruraux éloignés des centres urbains, où le foncier reste encore accessible. A noter que Poitou-Charentes est aussi le deuxième site français où l'on compte le plus de propriétaires, mais très souvent mal logés (Rapport DREAL, http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/diag_rapv2.pdf).

Cela interpelle sur deux tensions majeures :

- Une part importante de ménages à revenus faibles qui accentue le besoin en logements abordables et adaptés aux territoires
- Un phénomène de desserrement des ménages qui s'accroît à intégrer dans l'estimation des besoins en logement.

La pauvreté, la ruralité et le faible taux de logements à loyers très modérés expliquent cette répartition non conforme à la répartition des ménages et pose une nouvelle fois la question du droit à la ville (Lefebvre, 1968).

Situation familiale

Tableau 7 : Vous êtes...

	Moyenne des répondant.e.s	Civraisien	Haut-Poitou
Célibataire avec enfant.s	40%	50%	36%
Séparé.e avec enfant.s en résidence alternée	15%	23%	20%
Séparé.e avec enfant.s en résidence complète	44%	32%	49%
Veuf/ve	4%	3%	3%

Tableau 8 : nombre d'enfants par ménage.

	Moyenne des répondant.e.s	Civraisien	Haut-Poitou
Un	45%	31%	41%
Deux	35%	44%	42%
Trois	13%	19%	11%
Quatre	5%	5%	4%
Cinq	1%	2%	1%
Six ou plus	1%	0%	0%

Tableau 9 : Quel âge ont-ils ? (plusieurs réponses possibles)

Les enfants des répondant.e.s ont en moyenne entre 6 et 15 ans. Cette donnée influe quant au ressenti des aides qui cessent à 6 ans et aux modes d'accueil avant 3 ans. Mais pour seulement 64 en ce qui concerne les civraisien.ne.s et 71 réponses issues du Haut-Poitou, c'est à dire des réponses non significatives dans l'échantillon, ces questions demeurent à interroger et questionner en l'état.

	Moyenne des répondant.e.s	Civraisien	Haut-Poitou
Entre 0 et 3 ans	12%	9%	11%
Entre 3 et 5 ans	17%	19%	21%
Entre 6 et 11 ans	43%	55%	51%
Entre 12 et 15 ans	37%	45%	41%
Entre 16 et 18 ans	24%	27%	18%
Plus de 18 ans	19%	16%	14%

IV° LES MODES DE GARDE ET D'ACCUEIL

Plusieurs points doivent d'ores et déjà être notés :

Du côté du Civraisien et du Haut Poitou: elles et ils ont nettement plus recours aux centres de loisirs durant les périodes scolaires et ont nettement plus eu recours à des modes de garde le mercredi comparativement à la moyenne des répondant.e.s ! Ceci peut être expliqué en partie par certaines initiatives énoncées lors des entretiens par les professionnels tels que l'EAJE (Equipement d'Accueil du jeune enfant) : accueil de familles précaires (crèche/famille/accompagnant social) qui permet de lever les freins avec une labellisation avec la CAF. Ce dispositif ici encouragé présente les intérêts suivants :

- Intérêt vis-à-vis du Déplacement de la Caf notamment dans les épiceries sociales
- Adresse mail créée pour rester connecté et être en lien avec les partenaires VACAF
- Aripa site créé pour gérer les situations à l'amiable entre les deux parents⁷⁰.
- Dispositif AVIP (crèches à vocation d'insertion professionnelle qui ont une double mission :
 - réserver une place en crèche de jeunes enfants (0-3 ans) de parents sans emploi
 - les accompagner vers l'emploi ou la formation professionnelle

Le public visé est celui des jeunes parents éloignés de l'emploi, très souvent des cheffes de famille monoparentale, dont l'enfant est âgé entre 0 et 3 ans.

- ✓ EAJE qui accueille des familles mono en situation précaires sur le plan social, professionnel. Contrat tripartite entre crèche, famille et accompagnant social (pôle emploi, mission locale). Contrat qui leur permet de lever le frein de la garde d'enfant et de chercher du travail. 14 places, il y a eu 10 mamans qui se sont insérées professionnellement. Si la famille trouve du travail, elle bascule dans le dispositif normal. Si pendant 1 an, elle ne trouve pas de travail l'enfant est gardé occasionnellement.

De plus, Haut-Poitou est fortement doté en crèches et accueil avec :

- ✓ 7 multi-Accueil
- ✓ 5 relais petite enfance lieux fixes
- ✓ 3 lieux d'accueils enfants
- ✓ 9 accueils de loisirs
- ✓ 4 accueils jeunes 11-17 ans

⁷⁰<https://www.apmf.fr/aripa/>

Toutefois, elles et ils ont moins recours aux modes de garde / accueil durant les vacances que la moyenne des répondant.e.s de cette enquête. Cela a été expliqué par le manque de places comme nous l'a dit une mère célibataire, qui indiquait que deux heures après l'inscription, les listes étaient complètes. Ce qui décourage surtout les mères qui ne travaillent pas en pensant qu'elles ne seront pas prioritaires.

« Avec les mamans, on s'appelle pour ne pas oublier les heures d'inscription pour les vacances. On y est toutes à 14h pile à l'ouverture », A. femme cadre dans le Haut-Poitou

Tableau 10 : Avez-vous déjà eu recours à une crèche ou une assistante maternelle ou bien encore une garde à domicile pour vos enfants ?

	Moyenne des répondant.e.s	Civraisien	Haut-Poitou
Oui	69%	72%	82%
Non	31%	28%	18%

La question de la crèche est fortement corrélée aux finances du foyer et à la structure du travail comme l'indique cette personne habitant Civray :

"Je n'ai pas eu de place en crèche, mais j'ai préféré la nounou car c'était plus flexible même si j'en abusais. Pourtant, le manque de place en crèche peut s'avérer positif pour les parents seuls qui travaillent, mais non les autres sans emploi pour qui ce mode est trop onéreux."

Tableau 11 : Avez-vous déjà eu recours à des centres de loisirs durant les périodes des vacances scolaires ?

	Moyenne des répondant.e.s	Civraisien	Haut-Poitou
Oui	69%	56%	66%
Non	31%	44%	34%

Tableau 12 : Avez-vous déjà eu recours à des garderies / accueils périscolaires avant ou après l'école ?

	Moyenne des répondant.e.s	Brive-la- Gaillarde	Haut-Poitou
Oui	75%	78%	76%
Non	25%	22%	24%

Tableau 13 : Avez-vous déjà eu recours à des modes de garde le mercredi ?

	Moyenne des répondant.e.s	Civraisien	Haut-Poitou
Oui	54%	77%	62%
Non	46%	23%	38%

Tableau 14 : Avez-vous déjà eu recours à d'autres modes de garde ?

	Moyenne des répondant.e.s	Civraisien	Haut-Poitou
Oui	63%	66%	67%
Non	37%	34%	33%

Tableau 15 : Si oui, lesquels ? (plusieurs réponses possibles)

	Moyenne des répondant.e.s	Civraisien	Haut-Poitou
Des membres de la famille	81%	80%	85%
Fille ou garçon au pair ou toute aide à domicile	5%	2%	7%
Ami.e.s	42%	51%	43%
Voisinage	15%	9%	15%
Un de vos enfants	13%	13%	13%
Autre	7%	7%	3%

Dans ces deux territoires, la place de la famille comme entraide est fondamentale. Ce qui n'est pas forcément le cas dans les milieux urbains ou pour les "nouveaux arrivants" déracinés sans famille à proximité.

« J'ai eu la chance d'avoir les plus grands qui s'occupaient des plus petits » nous dit Eliane montrant ainsi la place de la fratrie dans les modes de garde alternatifs aux accueils proposés. Mais le plus compliqué pour ces parents restent les aléas.

Tableau comparatif : Lors d'imprévus, vous confiez vos enfants, prioritairement à ... ? (plusieurs réponses possibles)

	Moyenne des répondant.e.s	Civraisien	Haut-Poitou
Votre famille	60%	68%	67%
Vos voisins	7%	6%	7%
Vos ami.e.s	26%	17%	33%
Le deuxième parent	18%	27%	19%
Une assistante maternelle	6%	6%	7%
La halte-garderie	2%	0%	1%
L'un de vos enfants	11%	6%	14%
Je ne peux compter que sur moi-même	28%	24%	29%

Alexia vivant dans le Haut-Poitou depuis 8 ans travaille à temps plein en télétravail. Son enfant de 7 ans va chez la nounou et la garderie. En cas d'imprévus, le réseau des voisins et amis, mamans aident. Si elle peut anticiper, ce sont les parents ou beaux-parents qui prennent le relai, mais elle nous dit redouter terriblement ces moments car son employeur ne connaît pas sa situation et craint des répercussions éventuelles.

« Mon employeur ne sait pas que je suis séparée car ma boîte manque de bienveillance et comme je suis télétravailleuse, je ne parle jamais de ma vie personnelle dans ma sphère professionnelle. En tant que télétravailleuse, on lui a refusé les tickets restaurants. Mon collègue qui divorçait, on lui a dit qu'il n'avait pas la tête au travail. Une femme déjà avec un enfant, mais seule, cela serait pire ».

En résumé

- ✓ Dans le Département de la Vienne, la famille comme ressource concernant les modes de garde et d'accueil revêt un rôle prépondérant
- ✓ Le faible nombre de logements HLM engendre un fort recours à la propriété ou à la location auprès de bailleurs privés, entraînant des conditions de vie parfois insalubres
- ✓ Se pose aussi la question des néo ruraux chassés des villes en raison de la gentrification
- ✓ Le recours aux relations amicales en terme de mode de garde d'urgence est aussi particulièrement bas dans le civraisien.

V° LE TEMPS QUI MANQUE vs LE TEMPS LIBERE

Les questions du manque de temps reviennent de manière récurrente. Soulignons d'emblée que du côté des civraisien.ne.s les réponses sur cette thématique ne s'éloignent pas, ou marginalement, de la moyenne des autres répondant.e.s de l'enquête. Concernant le Haut-Poitou, elles et ils déclarent beaucoup plus que la moyenne partir en vacances avec leurs enfants ! Pour le dire autrement, nous n'avons pas trouvé de corrélation directe entre le temps de travail des parents et les loisirs. Ce n'est pas parce que les parents n'exercent pas ou peu d'activité professionnelle, qu'ils s'octroient du temps pour eux, ou de loisirs avec leur enfant. Ce n'est donc pas un ratio mécanique qui doit être effectué, mais interroger d'autres raisons telles que les ressources matérielles, économiques, environnementales et familiales.

Les choix entre garde et loisirs pour les femmes qui travaillent et non cadres reviennent dans ces deux sites.

"J'aime que l'on tienne compte de ma situation actuelle et non celle d'il y a 2 ans. 1400€ avec 2 enfants à charge et même pas le droit à une aide pour mon logement... J'aimerais pouvoir inscrire les enfants de temps en temps au centre de loisirs mais ce n'est pas possible financièrement." maman habitant seule à Civray avec ses 3 enfants.

Tableau 16 : Avez-vous des loisirs avec vos enfants ?

	Moyenne des répondant.e.s	Civraisien	Haut-Poitou
Oui	72%	75%	72%
Non	28%	25%	28%

Le coût des loisirs est régulièrement mis en avant en Vienne.

Extrait de focus groupe

"Pour le sport, il n'y a pas d'aide. 140 euros par enfant pour la gym, donc j'ai arrêté " (E, habitant près de Civray).

F. part en voyages courts, va au cinéma, fait des sorties au Futuroscope grâce aux restos du cœur à Civray. Nathalie, elle se promène avec son fils et ne se rend que rarement à la piscine, car elle est très chère à Civray (5 euros par parent et 3 euros par enfant).

En milieu rural, toutes et tous nomment les associations caritatives comme pilier de leur bien-être.

Tableau 17 : Pouvez-vous avoir des loisirs sans vos enfants ?

	Moyenne des répondant.e.s	Civraisien	Haut-Poitou
Oui	43%	45%	46%
Non	57%	55%	54%

Tableau 18 : Etes-vous parti.e en vacances avec vos enfants ces deux dernières années ?

	Moyenne des répondant.e.s	Civraisien	Haut-Poitou
Oui	62%	62%	79%
Non	38%	38%	21%

Dans le Haut-Poitou, les personnes partent davantage en vacances. Cela s'explique clairement par la volonté politique et partenariale mêlées. Notamment le centre socioculturel qui organise des vacances pour les familles en difficulté et intervient auprès de l'épicerie sociale et des restos du cœur. La place des associations dans ces deux territoires, mais surtout dans le civraisien est fondamentale pour ces familles, qui ont davantage confiance aux personnes, et où les politiques d'état sont de moins en moins présentes. Les personnes demandent des informations, leurs droits, en discutant derrière le bureau des restos du cœur avec une personne connue.

Note 1 : Si l'INSEE calcule un « taux de départ » en vacances en fonction de longs ou courts séjours, la présente enquête renseigne plus le fait de pouvoir dire « être parti en vacances ». Selon l'INSEE, les revenus sont les premiers facteurs d'influences sociodémographiques en matière de vacances, suivis par le lieu d'habitation. Aussi, la mesure de l'INSEE est annuelle, alors que notre étude a volontairement voulu balayer les deux dernières années afin d'augmenter possiblement le « taux de départ ».

Lire : Rouquette C. (2000), « Chaque année, quatre Français sur dix ne partent pas en vacances », Insee Première, n° 734.

L'incompréhension de certains dispositifs tels que VACAF entraîne parfois des situations dramatiques, comme il a été rapporté aussi à Rochefort et en Vienne lors du focus-groupe à Civray.

Extrait de focus groupe

K. est partie en Vendée grâce aux restos du cœur en participant à l'élaboration du projet avec les bénéficiaires. Cette dernière a demandé une aide à la CAF, mais il fallait payer 250 euros et a été harcelée par le camping pour payer. La CAF a annoncé une somme allouée, mais une fois le camping réservé, la somme a été diminuée de moitié et le reste à charge trop important et l'a donc obligé à annuler. Elle avait elle aussi mal compris le document informatif, l'amenant à plusieurs nuits sans dormir de peur d'être endettée. Ce qui est frappant dans le Civraisien (comme tout milieu rural) est la confiance effectuée aux personnes identifiées plutôt qu'aux institutions, de moins en moins présentes, ou éloignées en nombre de kilomètres. En faisant appel aux associations caritatives implantées, les personnes interrogées ont toute confiance et peuvent bénéficier d'aides pour les vacances notamment.

R. est partie la dernière fois en vacances il y a 4 ans en Charente-Maritime, avec des aides du secours catholique. Nathalie est partie en Bretagne avec une association en vacances. Mais n'est plus partie depuis, car toutes les dates proposées correspondaient au moment de garde alternée et ne pouvait pas partir.

La MSA donne des bons pour les vacances que N. utilise pour les sorties d'école de son fils. Elle ne les utilise donc pas pour elle, ce qui est malgré tout dommageable.

Tableau 19 : Combien de temps libre par semaine vous accordez-vous, rien que pour vous ?

	Moyenne des répondant.e.s	Civraisien	Haut-Poitou
Moins de 2h	68%	70%	70%
Entre 2H et 6H	25%	22%	28%
Entre 6H et 10H	4%	3%	1%
Plus de 10H	3%	5%	1%

L'ensemble des réponses sur ce département illustrent un léger phénomène : il semblerait que les répondant.e.s possèdent, en moyenne, plus de temps libre que les autres à s'accorder sans leurs enfants ! Elles et ils effectuent, par exemple, moins de démarches administratives avec leurs enfants, mais plus ces personnes s'éloignent des pôles, plus le quotidien est compliqué.

Je me suis retrouvée seule avec ma fille 3 semaines après mon accouchement la séparation a été terrible nous avons fini à l'hôpital son père est déchu de ses droits et malade psychiatrique. Ce qui m'a sauvée et je pèse mes mots c'est d'avoir un travail (ce qui ne m'a pas empêché d'avoir de gros soucis financiers et de me retrouver sans nourriture) et mes parents qui m'ont proposés de garder ma fille pendant que je travaillais. A ma séparation je me suis déplacée à la caf de Châtelleraut où je suis tombée sur une personne qui m'a totalement dénigrée en me disant qu'avoir 1 seul enfant était un luxe en plus en travaillant 39 heures il ne fallait pas que je me plaigne. Ça a été pour moi un moment terrible. Donc j'ai travaillé et travaille toujours beaucoup parce que je n'ai pas le choix comme certainement beaucoup d'autres mamans seule, je n'ai pas profité de ma fille petite parce que je travaillais j'ai fait le choix de déménager pour habiter la même commune que mes parents pour qu'ils puissent la garder et essayer de m'en sortir financièrement en contre parti je fais toujours beaucoup de kms. Tout est compliqué surtout lorsqu'ils sont petits la mienne n'a jamais pu faire d'activités à l'extérieur (personne pour l'emmener et financièrement ça n'était pas possible). Maintenant qu'elle est plus grande ce sont les problèmes financiers (toujours et encore) pour qu'elle puisse continuer ses études sereinement sans que je lui dise ça ne va pas être possible je ne pourrai pas te le payer Son père est inexistant je ne peux donc compter que sur moi. L'accès aux études supérieur peut coûter cher (mère vivant seule avec sa fille dans le Haut-Poitou).

Tableau 20 : Allez-vous à vos rendez-vous médicaux avec vos enfants ?

	Moyenne des répondant.e.s	Civraisien	Haut-Poitou
Toujours	10%	11%	10%
Souvent	21%	19%	18%
Parfois	36%	53%	35%
Jamais	33%	17%	37%

Note 3 : La présence des enfants, la culpabilité à les laisser, le peu de temps disponible et les questions de précarité éloignent de nombreuses familles monoparentales des soins. Ce tableau n'en donne pas forcément une mesure directe.

Lire : Struffolino, Emanuela, Laura Bernardi, et Marieke Voorpostel. « La santé perçue des mères de familles monoparentales en Suisse : le rôle de l'activité professionnelle et de l'éducation », *Population*, vol. 71, no. 2, 2016, pp. 193-222.

Tableau 21 : Effectuez-vous vos démarches administratives ou vos recherches d'emploi / de formation en présence de vos enfants ?

	Moyenne des répondant.e.s	Civraisien	Haut-Poitou
Toujours	9%	6%	8%
Souvent	23%	25%	32%
Parfois	34%	33%	38%
Jamais	34%	32%	22%

VI° DEPLACEMENTS

Sans trop de surprise, les répondant.e.s du civraisien et les haut-poitevin.e.s sont plus usagères de la voiture. Ils et elles disposent donc plus d'un véhicule que la moyenne des répondant.e.s de l'enquête et expriment des difficultés fréquentes dans leurs déplacements. Les concernant 24% (contre 14% en moyenne) des répondant.e.s font plus de 15km par jour pour se rendre au lieu de garde / d'accueil de leur.senfant.s. Cela une conséquence directe : alors qu'en moyenne 14% des repondant.e.s trouvent cette distance insatisfaisante, ce taux grimpe à 19% pour les civraisien.ne.s. Elles et ils indiquent par-là les faiblesses d'un maillage territorial équitable en termes d'offres de services. Il en va de même si l'on observe la distance entre le lieu de garde et le travail des répondant.e.s. Dans ce cas, ce sont près de 35% des répondant.e.s qui déclarent être insatisfait.e.s de cette distance. Si les Haut-Poitevin.e.s sont moins net.te.s dans leurs réponses, elles et ils notent toutefois une insatisfaction relative à ces distances, de manière plus forte que la moyenne des répondant.e.s.

En milieu rural, la question des transports est fondamentale. Sans véhicule, les personnes sont totalement isolées et dépendantes des infrastructures et donc des politiques publiques lorsque l'entourage fait défaut.

Tableau 22 : Quel est votre mode de déplacement principal ?

	Moyenne des répondant.e.s	Civraisien	Haut-Poitou
La voiture	83%	94%	93%
Le co-voiturage	0,3% (2réponses)	0%	0%
Les transports en commun	7%	0%	1%
La moto / Scooter / mobylette	0,7% (5réponses)	2%	0%
Le vélo	1%	0%	0%
A pied	8%	5%	6%

Note 4 : Selon l'INSEE la voiture reste le mode de transport prédominant en France. Chez les actifs/ves, 80% des déplacements de plus 6km se font en voiture. Cette proportion baisse à 60% pour des distances inférieures (souvent en ville). Le vélo ne dépasse pas les 2% d'usage pour la même population se rendant au travail. Les transports en commun sont utilisés pour environ 15% des trajets « domicile-travail » (sauf pour les distances de moins de 2km, auquel cas 7% des individus en moyenne les utilisent).

Source : Insee, enquête annuelle de recensement 2015, distancier Metric.

Tableau 23 : Disposez-vous d'un véhicule ?

	Moyenne des répondant.e.s	Civraisien	Haut-Poitou
Oui	85%	89%	94%
Non	15%	11%	6%

Tableau 24 : Rencontrez-vous des difficultés dans vos déplacements ?

	Moyenne des répondant.e.s	Civraisien	Haut-Poitou
Oui	31%	38%	28%
Non	69%	62%	72%

Plus on s'éloigne des centres urbains, plus les distances sont longues et pénibles.

Il n'y a pas d'aide pour la garde des enfants à partir de 6 ans ! Quand vs n'avez pas les revenus pour payer qu'un et que vs êtes seule ! Vos enfants doivent rester seuls chez vous ! Je vis à 50 km de mon travail ! Je travaille très tôt ou finis très tard + la route ! Et 1 week-end sur 2 ! Pour des raisons financières et pour le bien de mes enfants je ne peux me rapprocher de mon travail. Une de leur mamie m'a beaucoup dépannée. Mais j'ai dû rester à mi tps pendant 3 ans pour rester au Max avec eux ! Mais ça veut dire pas d'argent, donc on serre la ceinture, donc pas de loisirs pas de vacances. Maintenant ils ont un peu grandi je travaille plus et gagne plus c'est la 1ere année où on est partis !!!! Mais de les savoir seuls est dur à gérer !

Tableau 25 : Combien de kilomètres parcourrez-vous chaque jour en moyenne de votre domicile au lieu de garde / scolarisation de vos enfants ?

	Moyenne des répondant.e.s	Civraisien	Haut-Poitou
Moins de 1km	22%	18%	16%
Entre 1 et 3km	24%	21%	20%
Entre 3 et 5km	17%	13%	10%
Entre 5 et 10km	15%	16%	13%
Entre 10 et 15km	8%	8%	13%
Plus de 15km	14%	24%	29%

Tableau 26 : Vous trouvez cette distance... ?

	Moyenne des répondant.e.s	Civraisien	Haut-Poitou
Adaptée	86%	81%	83%
Inadaptée	14%	19%	17%

Note 5 : Si les distances sont plus importantes qu'en ville et, parallèlement, si les individus trouvent ces distances « raisonnables » ou « acceptables » c'est peut-être aussi qu'ils et elles se sont accommodés de ces distances, au détriment d'autres types de déplacements (loisirs, santé etc.)

Tableau 27 : Si vous êtes en activité, combien de kilomètres parcourrez-vous chaque jour en moyenne de votre lieu de travail au lieu de garde / scolarisation de vos enfants ?

	Moyenne des répondant.e.s	Civraisien	Haut-Poitou
Moins de 1km	12%	16%	6%
Entre 1 et 3km	13%	12%	4%
Entre 3 et 5km	12%	0%	1%
Entre 5 et 10km	16%	10%	12%
Entre 10 et 15km	11%	6%	12%
Plus de 15km	36%	56%	65%

Les femmes cadres taisent leur situation en milieu professionnel afin d'éviter toute stigmatisation éventuelle

A., cadre dans le Haut-Poitou en a témoigné, idem en Charente-Maritime. De plus, afin d'obtenir sa prime, Alexia renonce à ses droits concernant les journées pour enfant malade et pose des congés, ôtés sur son temps pour elle ou avec son enfant. Elle déclare ne pas prendre ses congés pour enfant malade afin d'obtenir la prime d'assiduité de 800 euros. Cela pose la question des effets de stigmatisation des familles monoparentales dans la sphère professionnelle. Ainsi, A. préfère le taire, voire mentir afin d'éviter ou d'anticiper des reproches.

Tableau 28 : Vous trouvez cette distance... ?

	Moyenne des répondant.e.s	Civraisien	Haut-Poitou
Adaptée	74%	65%	70%
Inadaptée	26%	35%	30%

VII° FRAIS DE GARDE

Au-delà des questions relatives à la mobilité et aux distances, des questions propres aux frais engagés par les personnes ont été posées. Du côté des civraisien.ne.s, les réponses indiquent une prise en charge des frais relatifs aux modes de garde / accueil supérieure à la moyenne (ce qui n'est pas le cas des Haut-Poitevin.e.s qui, d'ailleurs, trouvent la prise en charge plus insatisfaisante que les autres). Mais elles et ils se disent moins bien informé.e.s.

Tableau 29 : Bénéficiez-vous d'une prise en charge pour vos frais de garde ?

	Moyenne des répondant.e.s	Civraisien	Haut-Poitou
Oui	19%	18%	20%
Non	81%	82%	80%

Tableau 30 : Quel est le coût mensuel de vos frais de garde ou de reste à charge ?

	Moyenne des répondant.e.s	Civraisien	Haut-Poitou
Aucun	44%	58%	42%
Moins de 50€	15%	9%	13%
Entre 50 et 150€	27%	23%	32%
Entre 150 et 250€	8%	8%	7%
Entre 250 et 350€	3%	0%	1%
Plus de 350€	3%	2%	4%

Tableau 31 : Estimez-vous que ces prises en charge sont ?

	Moyenne des répondant.e.s	Civraisien	Haut-Poitou
Suffisantes	46%	46%	43%
Insuffisantes	54%	54%	57%

Tableau 32 : Comment estimez-vous vos connaissances en matière d'aides pour la garde / l'accueil d'enfants ?

	Moyenne des répondant.e.s	Civraisien	Haut-Poitou
Très bonne	12%	12%	13%
Assez bonne	39%	43%	34%
Mauvaise	32%	23%	37%
Très Mauvaise	17%	22%	16%

Dans cette enquête, en étudiant le verbatim, deux points apparaissent en dehors des tableaux: ce sont l'entraide et la confiance aux personnes.

Extrait de focus groupe

Dans le Civraisien, N. garde les enfants d'amies pour les dépanner en cas de souci.

Agnès qui provient de la région parisienne trouve qu'il y a davantage d'entraide à la campagne, comme à Civray. Selon elle, l'associatif, surtout en milieu rural est fondamental pour le lien social.

Pour A., « le monde rural est plus ouvert à l'entraide par rapport à la ville ». Elle dit éprouver le besoin de se vider la tête voir autre chose que la famille et le travail. La ruralité apporte un lien social surtout pour les familles monoparentales. Entraide pour la garderie mais surtout quand on discute, on bénéficie des informations, des expériences des uns et des autres. Le milieu associatif apporte ce relai.

Mais cette entraide peut aussi être refusée à certaines personnes jugées indésirables, comme c'est le cas d'E., arrivant de Versailles avec ses 7 enfants. Très urbaine, autonome, bricoleuse, arborant un habitus urbain, elle est rejetée par son voisinage notamment et préfère la ville à la campagne. Selon elle, les enfants de grande agglomération sont plus autonomes qu'en milieu rural. Les aînées d'E., à Versailles prenaient les transports avec une application, en rural, rien n'est indiqué déplore-t-elle. Cela montre qu'il y a un habitus urbain différent de celui de l'habitus rural, où le contrôle social est plus grand.

Pour E., « il faudrait pouvoir aller travailler et trouver des solutions pour un mode de garde pour des enfants en bas âge. Embaucher des personnes pour garder les enfants dans les structures de garderie, que les parents tournent. Je le ferais, bien sûr ». « Comment travailler pour dépenser l'argent dans la garderie ? Autant ne pas travailler ! Le salaire ne suffit pas à tout payer avec l'essence, les freins à changer... »

Conclusion :

La question de la stigmatisation de la monoparentalité est récurrente dans les témoignages et entretiens comme l'indique cette maman cadre de 38 ans : « Je me sens très bien dans ma vie différente, mais je dois dire qu'on me demande toujours pourquoi je suis seule avec mon enfant. Dans la sphère professionnelle, on est plus dans les conventions. Les clichés ont la vie dure, pourtant mon chef est jeune».

La ruralité subie est très souvent revenue dans ce département, où les points centralisés peuvent se situer à plus de 80 kilomètres.

Enfin, les conséquences de la métropolisation des villes se sont posées clairement dans le civraisien. Le nouveau lieu de résidence en milieu rural peut s'avérer hautement problématique. En effet, le processus de relégation et de ghettoïsation des populations les plus fragiles, non plus à la périphérie, mais dans cette troisième zone, où les services publics sont de moins en moins présents, rajoute de la pauvreté à la pauvreté. C'est à la fois un défi majeur pour ces petites communes d'accueil sans moyens qui deviennent malgré elles des « trappes à pauvreté » mais également pour ces néo-ruraux. Si pendant longtemps la recherche d'un pavillon et d'un jardin permettait de considérer que l'éloignement des centres urbains était choisi par les populations concernées, il faut admettre que cet éloignement est désormais de plus en plus subi. Il entraîne un mal-être fort, nourrissant une colère plus large dont on a pu constater l'expression ces derniers mois.

Je suis venue seule en 2011. J'ai eu beaucoup de problèmes entre la garde de mon enfants la solution fut que je travaille et que la plupart de mon salaire 65 % passe dans la garde de ma fille. Entre un divorce harcèlement un cancer, un enfant de 7ans et des conditions de travail comme commerciale promotrice ce fut très difficile. J'avais 4 départements. Des logements que vous prenez soit par agence ou habitat ne sont pas isolés. Donc c'est quand même surprenant. On paye maison garage jardin mais chauffage électrique isolation moindre etc. Toutes mes économies sont passées dans ces conditions où il a fallu me battre partout jusqu'à un jour je me suis endormie au volant et là j'ai eu de la chance et j'ai pris un travail de chargée clientèle. J'ai dû tout arrêter.

Préconisations :

Pour les parents seuls qui travaillent

- ✓ Développer des sensibilisations dans les entreprises pour les primes d'assiduité notamment et leur mode de calcul car les jours pour enfants malades sont comptés; ainsi que le rappel de la loi concernant le critère de discrimination inhérent à la situation familiale.

Les solutions collaboratives :

- ✓ Créer des cellules d'écoute, d'aide pour les parents et des groupes de parole avec les parents dans des lieux identifiés (centres sociaux prioritairement).
- ✓ Développer des crèches parentales le soir pour compenser les horaires atypiques. Cela peut se dérouler dans des lieux déjà dédiés afin de ne pas engendrer de coût d'investissement supplémentaire.

Le droit au repos et aux loisirs

- ✓ Favoriser les départs en vacances en dehors des associations, car seules les personnes se rendant dans les associations caritatives en bénéficient. Avec des permanences dans les lieux publics identifiés, les professionnels de la CAF notamment pourraient toucher certaines familles isolées.
- ✓ Laisser le choix des dates de départ en vacances pour les personnes en garde alternée (car cela entraîne parfois des privations de vacances lorsque ce n'est pas la bonne semaine du parent).
- ✓ Veiller à ce que les bons vacances servent aussi aux parents et non qu'au seul bénéficiaire des enfants. Par exemple, la MSA remet des bons gratuits à utiliser au choix et ces parents les conservent à usage unique des sorties scolaires, et non en famille afin de ne pas priver leur enfant).

Au niveau institutionnel

- ✓ Accueillir les néo ruraux (accueil nouveaux arrivants) et les informer de leurs droits en fonction de leurs revenus. Cela s'effectue dans de nombreuses villes, mais pourrait nécessiter davantage d'attention pour ces familles.
 - ✓ Clarifier le montant des aides allouées par la CAF.
 - ✓ Insuffler une tarification des sports et loisirs pour les enfants plus avantageuse pour ces familles et pratiquer une politique tarifaire concernant l'accès aux piscines plus juste.
 - ✓ Favoriser le déplacement de la CAF auprès des associations locales pour animer des ateliers vacances et d'information principalement dans les zones rurales ayant besoin de personnalisation des institutions (proposition actée en entretiens collectifs).
-
- ✓ Accompagner à la dématérialisation des documents, et favoriser l'humanisation des interfaces. Le numérique ne correspond pas aux habitudes des personnes vivant en

milieu rural. Le recours aux médiateurs allant vers ce public, tels que déjà observé dans le Roannais pourrait être une réponse adéquate.

- ✓ Ecourter les attentes téléphoniques trop longues et impersonnelles qui découragent les parents, ainsi que les numéros payants.
- ✓ Effectuer un système de subrogation pour les pensions alimentaires, et mieux informer les mères sur leurs recours car nombre d'entre elles ne la perçoivent pas. (Cette problématique était remontée lors des conférences inversées du 7 mars 2019).

Bibliographie indicative

- Cadart, Marie-Laure. « La vulnérabilité des mères seules en situation de migration », *Dialogue*, vol. no163, no. 1, 2004, pp. 60-71.
- Dagorn Johanna, Alessandrin Arnaud, « Les parcours des femmes victimes de violence en Gironde », rapport remis à la mairie de Bordeaux, Octobre, 2017.
- Dagorn Johanna, Alessandrin Arnaud, « L'expérience urbaine des discriminations », *Les cahiers de la LCD*, vol.1, 2016, pp. 17-34.
- Dagorn Johanna, Alessandrin Arnaud, « Femmes et déplacements », rapport remis à la ville de Bordeaux, Bordeaux Métropole et Keolis, Octobre 2015.
- Dagorn Johanna, « Préjugés » et « Stéréotypes », *Genre, l'essentiel pour comprendre* (B. E-Bellebeau et A. Alessandrin dir.), Dasut, 2004.
- Hachet, Pascal. « Un adolescent et sa mère, ou l'accompagnement clinique d'une situation monoparentale », *Dialogue*, vol. no163, no. 1, 2004, pp. 89-96.
- Le Goff, Jean-François. « La stigmatisation des familles monoparentales. Thérapie familiale dans des quartiers dits « difficiles » », *Dialogue*, vol. 194, no. 4, 2011, pp. 45-56.
- Légaré Jacques, Bertrand Desjardins, « La monoparentalité : un concept moderne, une réalité ancienne », *Population*, 46-6, 1991, pp. 1677-1687
- Lévy, Christine. « Les familles monoparentales à l'épreuve de la précarité et du regard social », *Informations sociales*, vol. 168, no. 6, 2011, pp. 78-88.
- Lisse, Élisabeth. « Monoparentalité et sociabilité féminine. Apprentissages du rôle de mère en cité populaire », *Ethnologie française*, vol. 37, no. 4, 2007, pp. 733-741.
- Martin, Claude, Gérard Neyrand, et Patricia Rossi. « Le désarroi des professionnels face à la précarité monoparentale », *Dialogue*, vol. no163, no. 1, 2004, pp. 17-24.
- Mucchielli, Laurent. « Monoparentalité, divorce et délinquance juvénile : une liaison empiriquement contestable », *Déviance et Société*, vol. 25, no. 2, 2001, pp. 209-228.
- Neyrand, Gérard. « Un soutien à la parentalité souvent inadapté aux situations de précarité. L'exemple des foyers monoparentaux », *Enfances & Psy*, vol. 67, no. 3, 2015, pp. 105-112.
- Neyrand, Gérard, et Patricia Rossi. *Monoparentalité précaire et femme sujet*. ERES, 2007
- Neyrand, Gérard, *Monoparentalité et précarité*. Empan, no 60(4), 2005, 51-57.
- Bely, Béatrice. « La monoparentalité dans l'accueil familial », *Empan*, vol. 80, no. 4, 2010, pp. 115-125.
- Rossi, Patricia. « Les voies de la subjectivation », *Dialogue*, vol. no163, no. 1, 2004, pp. 37-49.

ANNEXES

Synthèse globale des questionnaires

Début novembre, le nombre total de réponses s'est élevé à plus de 1500 réponses. Le site des Landes pour des raisons d'administration par la MSA est sous-représenté et ne permet pas d'analyse.

Il n'y a pas de corrélation apparente entre les temps scolaires et les vacances, qui sont à première vue complètement dissociées. Ce point a été interrogé dans les entretiens afin de savoir si cela relève de la pratique tarifaire des modes d'accueil ou des aménagements des parents (souvent à temps partiel).

Profil des répondants :

Dans l'ensemble, le profil des répondant.es est homogène :

- 10% d'hommes en moyenne
- Entre 1 et 2 enfants entre 6 et 18 ans
- Une large majorité d'employé.es, excepté à Rochefort
- Une utilisation importante des modes d'accueil
- Des déplacements principalement en voiture

Haute Corrèze:

- ✓ On dénombre moins de modes d'accueil et moins de garde en Corrèze. C'est un point à interroger, car il est en dehors d'une pratique départementale puisque ce n'est pas le cas à Brive. Serait-ce la place de la famille dans l'entraide ?
- ✓ Beaucoup plus de loisirs avec enfants alors que ce sont eux qui trouvent le plus les aides suffisantes (60%) et qui ont le moins de temps partiel (25% pour 32% en moy.)

Ce non-recours est-il dû aux questions de confiance, spécifiques au milieu familial, rural?

Brive :

- ✓ Brive est le lieu où il existe le moins de recours aux modes de gardes (68%), alors qu'on recense beaucoup de périscolaire (80% le max).
- ✓ Ce sont les parents qui s'accordent le moins de temps pour soi.
- ✓ Et 40% ne partent pas en vacances (le plus gros chiffre).

Haut Poitou :

- ✓ Le site où il y a le plus d de départs en vacances hors du lieu de résidence
- ✓ Ce territoire est conforme à la moyenne sauf concernant le ressenti des aides qui est majoritairement jugée insuffisante à 60%

Le Civraisien en Poitou :

- ✓ On y observe peu de garde en centres de loisirs, alors que le périscolaire en accueille beaucoup plus...
- ✓ Beaucoup d'autres modes de gardes sont nommés dans le civraisien le moins de gardes de vacances...
- ✓ Les autres modes de garde sont également les ami.es en plus de la famille
- ✓ Peu de vacances. (40% ne sont pas partis en vacances les deux dernières années).

La Rochelle :

- ✓ La Rochelle hors QPV est le site où il y a le plus de 3-6 ans. Peut-être en raison des nouveaux arrivants ?
- ✓ Il y a de facto de nombreux modes de garde (ces variables sont fortement corrélées). Mais aussi le maximum de mercredi.
- ✓ C'est aussi ici la seule ville urbaine, où on note un nombre non négligeable de déplacements en transports en commun.
- ✓ Parallèlement, il existe beaucoup de temps partiel.

Rochefort:

- ✓ Dans la moyenne concernant le nombre d'enfants (1 à 2), mais davantage de bébés et tout-petits (0-3 ans)
- ✓ L'âge des parents est conforme à la moyenne (pas de jeunes mamans)
- ✓ Très peu de recours aux modes d'accueil, surtout durant le temps périscolaire et vacances
- ✓ très peu de temps pour soi et de loisirs sans enfants (un tiers seulement)
- ✓ Le taux de départ en vacances le plus bas constaté : 37% !
- ✓ Usage de la marche majoritaire pour les déplacements et faible possession de voiture, d'où la difficulté de déplacement (55%)!, alors que les distances semblent adaptées
- ✓ Les aides sont jugées insuffisantes à 50%, mais n'est pas le taux le plus haut constaté
- ✓ Majorité de personnes au foyer, sans emploi et à temps partiel., cumulant aussi les horaires atypiques (plus de 46%).

Note méthodologie sur les focus groupes

Si le questionnaire évalue ce que les personnes déclarent, les focus groupes ont tendance à nous montrer que l'échange avec autrui, modifie la parole. Qu'elle soit invisibilisée, inconscientisée, aveuglante ou clairement identifiée, la parole relevée lors de ces entretiens collectifs permettra de comprendre les enjeux de la monoparentalité sur un territoire donné à travers des récits expérientiels. Cette parole sera accompagnée par deux sociologues-animateurs d'ARESVI.

- **Sa finalité** : obtenir des éléments factuels et compréhensifs sur un territoire donné afin d'éclairer les éléments plus formels du questionnaire.
- **Déroulé** : 2 heures d'entretiens collectifs sur une logique d'échanges cordiaux et conviviaux avec environ 8 personnes concernées (directement pour le focus parents) et indirectement pour le focus professionnel.les.

Voici les points abordés dans les deux focus groupes :

- **Le focus groupe parent:**

Thématiques abordées	Eléments questionnés
Niveau d'information	Connaissance des dispositifs
La précarité	Ressources, loisirs, vacances...
L'âge des enfants	Lieux/ distance/choix des accueils...
Les pratiques/habitudes/styles de vie	Modes de déplacement...
La typologie des personnes	CSP, âge, entourage familial...)
Le lien social	Grille d'analyse

▪ **Personnes présentes :**

- ✓ Alexia, parent monoparentale, avec un garçon de 7 ans
- ✓ Marion, URAF
- ✓ Fatima, Mostra,
- ✓ Jean-Baptiste, Mostra
- ✓ Johanna, ARESVI
- ✓ Françoise, Mostra

 **La connaissance des aides**

Très bonne connaissance des aides concernant les parents seuls dans les impôts.

« J'avais eu une information à la CAF une fois que la déclaration avait été faite. Pour autant, j'ai été très mal informée concernant les étapes suivantes concernant la garde et la pension. Pourtant, je demandais davantage de garde pour le père. », Alexia.

 **La normalisation**

« Je me sens très bien dans ma vie différente, mais je dois dire qu'on me demande toujours pourquoi je suis seule avec mon enfant ». Dans la sphère professionnelle, on est plus dans les conventions. Les clichés ont la vie dure, pourtant mon chef est jeune.

 **L'entraide**

Alexia est ici depuis 8 ans et travaille à temps plein en télétravail. Son enfant de 7 ans va chez la nounou et la garderie. En cas d'imprévu, le réseau des voisins et amis, mamans aident. Si elle peut anticiper, ce sont les parents ou beaux-parents qui prennent le relai. Son enfant a été gardé par une assistante maternelle les mercredis et les vacances scolaires jusqu'à sa rentrée en grande section de maternelle, peu avant ses 6 ans (fin des aides). Depuis il va au centre de loisirs.

« Avec les mamans, on s'appelle pour ne pas oublier les heures d'inscription pour les vacances. On y est toutes à 14h pile à l'ouverture ». Le réseau de mamans s'est effectué en maternelle car en primaire c'est plus compliqué. Les réseaux d'entraide se font entre femmes seules, isolées ou monoparentales principalement.

Les difficultés

« Je n'ai pas eu de place en crèche, mais j'ai préféré la nounou car c'était plus flexible même si j'en abusais pas. Y compris pour les maladies... ».

Ainsi, le manque de place en crèche peut s'avérer positif pour les parents seuls qui travaillent. Mais non pour les autres sans emploi pour qui ce mode est trop onéreux.

Le travail

« Mon employeur ne sait pas que je suis séparée car ma boîte manque de bienveillance et comme je suis télétravailleuse, je ne parle jamais de ma vie personnelle dans ma sphère professionnelle ».

« En tant que télétravailleuse, on lui a refusé les tickets restaurants. Mon collègue qui divorçait, on lui a dit qu'il n'avait pas la tête au travail ».

« Une femme déjà avec un enfant, mais seule, cela serait pire ».

On prend des congés pour enfant malade afin d'obtenir la prime d'assiduité de 800 euros.

Cela pose la question des effets de stigmatisation des familles monoparentales dans la sphère professionnelle. Ainsi, Alexia préfère le taire, voire mentir afin d'éviter ou d'anticiper des reproches.

Les loisirs

Alexia court deux fois par semaine seule et une fois avec lui à vélo. Je le faisais garder par une dame, mais c'était la course et c'était cher. J'ai donc arrêté.

Les week-ends où je n'ai pas les enfants, je vois mon chéri à Paris ou ici. Je fais du shopping, je cours, on sort.

Le point noir :

L'imprévu et les nuitées : enfant malade par exemple. « Cette nécessité d'urgence : qui, quoi, quand, comment ? pour les vacances, ça va, on fait la queue »

Préconisations :

- ✓ Sensibilisation dans l'entreprise pour les primes d'assiduité notamment ainsi que le rappel de la loi concernant le critère de discrimination concernant la situation familiale.

Entretien collectif institutionnel

du 5 décembre à Civray

Personnes présentes :

- 2 personnes d'ELAN (épicerie solidaire)
- Christine Assistante sociale Civray, Conseil départemental
- Fatima, Mostra
- Jean-Baptiste, Mostra
- Johanna, ARESVi
- Julien, Mostra
- Mme Potrot, UDAF Vienne

Excusé : M. Raffin, PMI

Fatima présente le cadre après le tour de table.

Johanna présente les résultats du territoire.

Les vacances

Le département a monté un collectif en octobre pour préparer les vacances d'été avec des personnes qui ne sont jamais parties. C'est le dispositif vacances ouvertes. C'est la MDSI avec Cicérone, car le dispositif est très lourd. Il y avait 6 familles en 2018, dont 5 familles monoparentales.

L'épicerie solidaire aide pour la médiation avec aussi du bouche à oreille.

Selon l'Udaf, les familles monoparentales désirent partir ensemble, car il y a quelque chose qui les rallie. L'UDAF a organisé un voyage à La Rochelle entre familles monoparentales. Avec les VACAF, certaines partent ensemble et divisent les frais sur le bon en se répartissant les tâches.

Le maillage territorial :

Pour l'Udaf, c'est plus compliqué de toucher Le Civraisien car il y a des relations de confiance avec les familles monoparentales et les associations sur place. Ce qui fait que l'Udaf y est moins présent. En Vienne, la préfecture est au centre. Ce qui engendre une hypercentralisation. Les personnes à Civray

se sentent abandonnées selon le département. Cela correspond d'ailleurs à ce que les familles ont dit le matin.

Les politiques publiques :

Il y a Cicérone, qui fait de l'accompagnement scolaire avec les parents. Il existe également des sorties parents/enfants.

A Gençay, il y a davantage d'équipements. Il y a un cada à l'épicerie solidaire avec la croix rouge.

Le département pense que l'offre est suffisante à Civray. Il n'y a pourtant pas de crèche à Gençay.

La CAF est dématérialisée et le site compliqué d'accès. Or, il y a des zones blanches en Sud Vienne par exemple. Sans compter la fracture numérique, qui exclut davantage en déshumanisant les rapports et créant des incompréhensions.

Les accueils de la petite enfance

Les initiatives

-Dans Châtelleraut, une structure en plein cœur de ville mixte est en train de se mettre en place. Ce sera une halte-garderie avec des besoins spécifiques et des lieux d'accueils parents-enfants une fois par semaine. Ça peut être d'une heure à trois heures pour des démarches ou juste souffler pour les familles monoparentales prioritairement afin de gérer au mieux la précarité. Les priorités ne sont pas données aux familles qui travaillent.

-L'UDAF veut développer l'offre de répit pour les familles monoparentales avec une garderie solidaire mensuelle un samedi par mois jusqu'à 12 ans à Poitiers et Châtelleraut. Un lieu adapté est en cours de recherche. L'idée est qu'une personne professionnelle serait garante sur place et des parents bénévoles et seniors bénévoles. Le temps pourra varier d'une heure à l'après-midi, de manière gratuite.

-L'UDAF va proposer aux enfants de parents séparés ou veufs, un accompagnement individuel ou collectif (nommés parcours de reliance).

-L'UDAF veut créer des permanences décentralisées mensuelles pour garantir l'accès aux droits des familles monoparentales dans les zones rurales (Civray, Ludin...).

-Baby-sitter mutualisée avec un système de caisse collective.

Les points à améliorer

Le professeur principal a expliqué l'échec scolaire de l'enfant en raison de la monoparentalité.

Les priorités :

- ✓ Lutter contre la stigmatisation des familles monoparentales pour l'Udaf

Préconisations

- ✓ Haltes garderies communales à l'heure pour les parents monoparentaux désirant souffler ou démarches
- ✓ La CAF avec l'état devraient se porter garants lorsque la situation de l'ex-conjoint change et devient solvable, à l'instar de la pension alimentaire.
- ✓ Les attentes téléphoniques trop longues et impersonnelles découragent les parents, ainsi que les numéros payants.
- ✓ Scinder les jours de rentrée des classes afin de préparer les rentrées.
- ✓ Crédit d'impôt pour les gardes après 6 ans.

Entretien collectif institutionnels

du 6 décembre à La case à Vouillé

Personnes présentes :

- Marion, URAF
- Fatima, Jean-Baptiste, Françoise, DRDJSCS N-A, Mostra
- Mme Jullian-Maille présidente asso SOELIFA
- Mme Frey présidente ADMR vice-présidente fédérale enfance et parentalité
- Mme Mignerot coordinatrice crèche CCAS
- Mme Montcomble présidente épicerie sociale La courte échelle
- Mme Bonnin élue, adjointe vie scolaire & vice-présidente petite enfance Haut Poitou
- Mme Masse responsable enfant-jeunesse
- Mme Coiffard DDCS
- M. Pichon CAF
- Johanna ARESVI

Excusés :

- Mme Quillec responsable parentalité

Jean-Baptiste présente le cadre après le tour de table.

Johanna présente les résultats du territoire. Une partie des personnes présentes déplore le fait de ne pas avoir été prévenue en amont. L'épicerie sociale fait savoir qu'elle n'a pas reçu le questionnaire et regrette de ne pas l'avoir passé.

Les vacances

Le centre socio-culturel organise des vacances pour les familles en difficulté et intervient auprès de l'épicerie sociale.

La CAF a Vacaf qui est un dispositif national et laisse le département choisir le type de vacances.

L'aide aux vacances des familles : quotient inférieur à 700 euros et pas autonomes.

L'aide sociale aux familles : plus souple pour les familles moins autonomes (une cinquantaine dans la Vienne).

Le système Vacaf est souple et s'assure de la non-discrimination sur les lieux de vacances.

En accord avec le parent, l'aide de la Caf peut être transférée à l'autre parent.

La CAF en novembre regarde le quotient familial pour l'éligibilité et donne jusqu'à plus de 400 euros pour la semaine de vacances au camping.

La MDS a créé un groupe-vacances à Mirebau. La CAF se déplace aussi dans les structures.

La CAF peut se substituer au parent pour l'ASF. Chaque année la CAF interroge l'autre parent et en cas d'augmentation demande une procédure de jugement, qui peut être coûteuse pour les femmes seules (en énergie et financière). La médiation familiale peut être une réponse possible.

Suite aux dernières annonces de M. Macron, la question de l'entente entre parents est encouragée : site ARIPA.

Il y a deux travailleurs sociaux de la CAF qui travaillent avec le réseau violences conjugales.

Le maillage territorial :

- ✓ 7 multi-Accueil
- ✓ 5 relais petite enfance lieux fixes
- ✓ 3 lieux d'accueils enfants
- ✓ 9 accueils de loisirs
- ✓ 4 accueils jeunes 11-17 ans

SOELIFA reçoit enfants et parents et effectue du conseil conjugal (8 à 10 par semaine en moyenne). Il y a de l'écoute ados dans les maisons de quartier et une écoute parents⁷¹.

Les difficultés et angles morts

- Pour les horaires atypiques après 6 ans, c'est compliqué de faire le lien entre emploi et garde.
- Il y a des enfants de 9 ans seuls à la médiathèque de 14h à 18h amenés par leurs parents.
- Séparation subie ou décès du conjoint, comment lier la vie professionnelle et la garde des enfants.
- Tarifs très élevés pour la garde à domicile (ADMR, TempsDEM, O2)

Les initiatives

EAJE : accueil de familles précaires (crèche/famille/accompagnant social). Cela permet de lever les freins avec une labélisation avec la CAF.

- Intérêt vis-à-vis du Déplacement de la Caf notamment dans les épiceries sociales
- Adresse mail crée pour rester connecté et être en lien avec les partenaires vacaipartenaires86@caf.fr. 3 zones territoriales. Possibilité d'être sollicités.
- Aripa site crée pour gérer les situations à l'amiable entre les deux parents.
- Epicerie sociale : fait de la médiation, conseil conjugal, rencontre avec les enfants. Point rencontre avec 40aine d'enfants de plus de 3 ans. Groupe d'enfant plus jeune de 0 à 3 ans avec un accueil spécifique. Chaque samedi, 4 groupes où ils reçoivent 8 enfants (*4). 8 à 1 personnes reçues pour les conseils conjugales. 4 accueils de médiations familiales. Ecoute parents & écoute ado gratuit, anonyme.
- Dispositif AVIP, EAJE qui accueille des familles mono en situation précaires sur le plan social, professionnel. Contrat tripartite entre crèche, famille et accompagnant social (pôle emploi, mission locale). Contrat qui leur permet de lever le frein de la garde d'enfant et de chercher du travail. 14 places, il y a eu 10 mamans qui se sont insérées professionnellement. Si la famille trouve du travail elle bascule dans le dispositif normal. Si pendant 1 ans, pas de travail trouvé, l'enfant est gardé occasionnellement.

⁷¹ SOELIFA est une association loi 1901, à but non lucratif, reconnue d'intérêt général. Elle s'organise collectivement avec une équipe de bénévoles et de professionnels qualifiés, médiatrice familiale, conseillère conjugale, psychologues, éducatrice spécialisée, pour l'accompagnement des personnes dans l'évolution de leur vie affective, sexuelle, sociale, et plus spécialement dans leur vie de couple, leur vie familiale et l'exercice de leur parentalité <https://www.soelifa.fr/association-afccc-mediation-familiale-consultation-conjugale-psychologue-poitiers-86/>.

- **Personnes présentes :**
 - Roselyne, seule avec 3 enfants
 - Karima, seule avec 2 enfants
 - Nathalie, seule avec un enfant, garde alternée
 - Agnès, maman de 4 enfants divorcés
 - Fatima, Mostra,
 - Jean-Baptiste, Mostra
 - Johanna, ARESVI
 - Julien, Mostra
 - Eliane, maman de 7 enfants dont 3 petits.
 - La fille d'Eliane de 8 ans

La connaissance des aides

Pour Roselyne, les transports sont trop chers et il n'y en a pas assez. Son fils est à Tours en CFA mécanique agricole.

Il n'y a plus d'aide au niveau du CFA pour l'internat. L'internat coûte 400 euros par mois.

« Le bouche-à-oreille est très important (selon Agnès), car l'expérience des uns et des autres en discutant sert à avoir des infos ».

En rural, les informations se font de manière informelle. Nathalie apprend en venant discuter dans les bureaux du resto des cœurs.

«Ca fait une espèce de famille les restos, car il y a quelque chose de fort dans cette association ».

Eliane est allée voir l'assistante sociale en raison d'une énorme facture de fioul car la maison est vétuste. Elle a reçu 60 euros d'aide. « Je comprends pas ! C'est incompréhensible ! Car une telle a eu beaucoup plus » !

« J'suis une femme, je me débrouille toute seule » (Eliane).

L'ambivalence des sentiments

Karima a quitté son travail dans les maisons de retraite en raison des horaires atypiques avec 2 enfants en bas âge donc a choisi de faire de l'intérim et des remplacements.

Pour travailler, Karima part à 7 heures de chez elle et demande à des personnes d'amener sa fille à l'école le matin.

C'est mes enfants, je les adore, mais par moment, j'ai envie de souffler ! »

« Je m'en occupe de A à Z »

Le temps manque, mais on a tellement l'habitude d'avoir du bruit que la première fois qu'ils n'étaient pas là, le silence total a fait très bizarre ! »

« On s'habitue à eux malgré le bruit ! »

Nathalie vient du Nord. Elle a 2 grands garçons à Dunkerque. Un petit garçon ici en garde alternée.

Malade, seule, elle est triste lorsque son fils est absent. Elle n'a pas recours à la crèche.

« Je voudrais qu'on fasse partir les adultes aussi, les sortir de leur zone de confort, il y en a qui n'ont jamais été au-delà de 20km autour de Civray », selon Agnès.

L'entraide

Nathalie garde les enfants d'amies pour les dépanner en cas de souci.

Agnès qui provient de la région parisienne trouve qu'il y a davantage d'entraide à la campagne, comme à Civray. Selon elle, l'associatif, surtout en milieu rural est fondamental pour le lien social.

Pour Agnès, « le monde rural est plus ouvert à l'entraide par rapport à la ville ». Besoin de se vider la tête voir autre chose que la famille et le travail. La ruralité apporte un lien social surtout pour les familles monoparentales. Entraide pour la garderie mais surtout quand on discute, on bénéficie des informations, des expériences des uns et des autres. Le milieu associatif apporte ce relai.

Les personnes sont plus à l'écoute à Civray selon Karima.

Les difficultés

Roselyne a eu des difficultés avec un de ces enfants qui sortait du droit chemin. « Ce sont les amis et le frère aîné qui m'ont aidée. Pendant un an, je dormais 2 heures par nuit ! »

Roselyne : Question financière, c'est pas assez régulier. Il n'y a plus d'aide, tout à payer : internat, transport. « 200€ par mois ».

Ce qui manque, ce sont les structures qui peuvent donner des conseils, aider à comprendre comment faire, comment re-canaliser. L'adolescence est le moment le pire ! »

La question des transports est pointée : « il n'y a pas de transports ici » (Karima).

La séparation forcée est souvent difficile à supporter au début « la première fois sans les enfants on se retrouve désœuvré « qu'est-ce que je vais faire », dit Agnès.

« Il faut jouer le rôle des deux ! C'est très compliqué ! Il a fallu que je me débrouille seule ! » (Roselyne).

Eliane est venue dans la région car son enfant dyslexique devait partir en institut pour handicapés.

« on fait attention à tout, la lumière, la douche ! Tout tout ! J'ai mis une baignoire dehors qui se remplit avec la pluie et les filles ne sont jamais malades » (Eliane).

Les enfants de grande agglomération sont plus autonomes qu'en milieu rural. Les aînées d'Eliane, à Versailles prenaient les transports avec une application, en rural, rien n'est indiqué. Cela montre qu'il y a un habitus urbain différent de celui de l'habitus rural, où le contrôle social est plus grand.

Pour Eliane, « il faudrait pouvoir aller travailler et trouver des solutions pour un mode de garde pour des enfants en bas âge. Embaucher des personnes pour garder les enfants dans les structures de garderie, que les parents tournent. Je le ferais, bien sûr ».

« J'ai eu la chance d'avoir les plus grands qui s'occupaient des plus petits. » nous dit Eliane montrant ainsi la place de la fratrie dans les modes de garde alternatifs aux accueils proposés.

On est beaucoup de personnes à vouloir travailler mais on est restreint par les modes de garde des enfants.

Les ressources financières : « Faire garder les enfants, financièrement. Même avec des aides de la Caf. Je ne me vois pas au travail avec les enfants seuls à la maison. Les enfants sont demandeurs de la garderie, de la cantine, moment de pause, d'échange avec les autres enfants, ne pas s'isoler. Que ce soit une garde à la maison, garderie ou nourrice, peu importe, du moment qu'ils soient bien. Le frein c'est vraiment financièrement. J'ai eu des problèmes de chauffage, j'ai dû payer 3800€, j'ai été voir l'assistante sociale, j'ai eu 60€ d'aide. Il y a des choses incompréhensibles. » Eliane.

Le travail

Eliane, mère de 7 enfants travaillait avec son patron en boulangerie et il adaptait ses horaires selon les enfants. Ça lui permettait de travailler. Mais, après, ça a été de l'intérim pour les horaires. Aujourd'hui aimerait travailler, mais les gardes posent problème. Trouver quelqu'un pour les garder, ou ne pas payer la garderie.

« Comment travailler pour dépenser l'argent dans la garderie ? autant ne pas travailler ! Le salaire suffit pas à tout payer avec l'essence, les freins à changer... » (Eliane).

« Une assistante sociale m'a dit qu'avec 4 enfants, je devais pas travailler. Pourtant, un enfant, ça m'empêche pas de travailler » (Eliane).

Eliane a été dénoncée pour travail au Noir ici pour la garde d'enfants et même pour la peinture.
« Je fais du travail non déclaré pour survivre et je ne demande pas d'aide ».

« Maintenant, je me fais payer avec de la nourriture, comme ça c'est pas illégal » (Eliane).

Les loisirs

Roselyne cuisine.

Fatima fait des voyages, cinéma, des sorties au Futuroscope grâce aux restos du cœur.

Nathalie se promène avec son fils. De temps en temps la piscine, mais elle est très chère.

Cet été, pendant la canicule, c'était gratuit pour les plus de 50 ans, j'avais tellement honte que j'y suis pas allée » (Nathalie).

Nathalie pleurait sur son canapé avant, maintenant elle sort seule ou avec des amis. Il y a un centre nautique à Civray.

Il y a l'association Cicérone qui donne des cours de cuisine, et les restos du cœur fournissent une partie de la matière première.

Roselyne est partie la dernière fois en vacances il y a 4 ans en Charente-Maritime, avec des aides du secours catholique

Karima est partie en Vendée grâce aux restos du cœur en participant à l'élaboration du projet avec les bénéficiaires.

Karima a demandé une aide à la CAF, mais il fallait payer 250 euros et a été harcelée par le camping pour payer. La CAF a annoncé une somme allouée, mais une fois le camping réservé, la somme a été diminuée de moitié et le reste à charge trop important et l'a donc obligé à annuler.

Nathalie est partie en Bretagne avec une association en vacances. Mais pas après, car toutes les dates proposées correspondaient au moment de garde alternée et ne pouvait pas partir. La MSA donne des bons pour les vacances que Nathalie utilise pour les sorties d'école de son fils. Elle ne les utilise donc pas pour elle.

Pour le sport, il n'y a pas d'aide. 140 euros par enfant pour la gym, donc j'ai arrêté » (Eliane).

Eliane explique le coût des sports et loisirs pour les enfants : « pour les loisirs sportifs, c'est très cher. Pour les majorettes, il ne restait qu'une fille dont ils ont pris mes filles pour le marché de Noël mais ma fille veut continuer et c'est 40euros l'année sans l'équipement, le bâton... Il y a des rencontres, il faut se déplacer, ça coûte ».

Evolution des ménages en Nouvelle Aquitaine entre 2011 et 2016 :

Ménages selon leur composition

Seuil d'utilisation à 2000 hab.

Indicateurs	Nouvelle-Aquitaine	
	Valeur	Évol. 2011-2016
Nb de ménages d'une personne	1 007 868	10,7 %
- hommes seuls	425 823	12,7 %
- femmes seules	582 045	9,3 %
Autres ménages sans famille	61 246	- 8,6 %
Ménages avec famille(s) dont la famille principale est	1 673 785	2,4 %
- un couple sans enfant	804 331	1,7 %
- un couple avec enfant(s)	634 213	- 0,4 %
- une famille monoparentale	235 240	13,8 %
Ensemble	2 742 900	5,0 %

Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation complémentaire - 2016

Population selon la composition des ménages

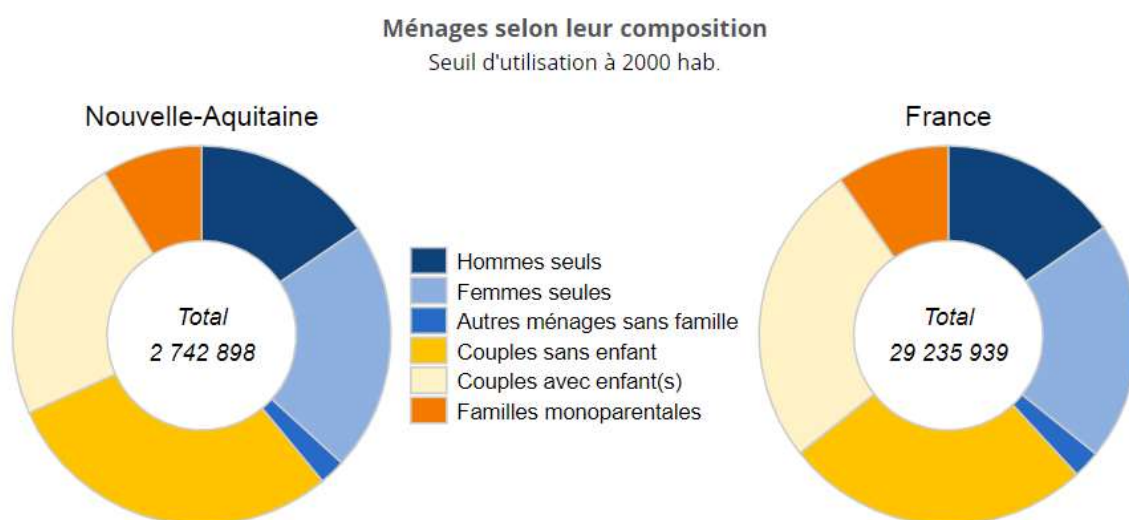
Seuil d'utilisation à 2000 hab.

Indicateurs	Nouvelle-Aquitaine	
	Valeur	Évol. 2011-2016
Ménages d'une personne	1 007 868	10,7 %
- hommes seuls	425 823	12,7 %
- femmes seules	582 045	9,3 %
Autres ménages sans famille	143 037	- 7,3 %
Ménages avec famille(s) dont la famille principale est	4 639 662	1,7 %
- un couple sans enfant	1 643 639	1,3 %
- un couple avec enfant(s)	2 399 135	- 0,5 %
- une famille monoparentale	596 889	12,6 %
Ensemble	5 790 568	2,9 %

Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation complémentaire - 2016

Comparaison des données sur les ménages et les familles en France et en Nouvelle Aquitaine

Comparaisons des ménages selon leur composition en France et en Nouvelle-Aquitaine en 2016 :



Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation complémentaire - 2016

Ménages selon la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence

Seuil d'utilisation à 2000 hab.

Composition et part des familles en France et en Nouvelle Aquitaine en 2016:

Composition des familles
Seuil d'utilisation à 2000 hab.

Indicateurs	Nouvelle-Aquitaine	
	Valeur	Évol. 2011-2016
Couples avec enfant(s)	635 740	- 0,4 %
Nb de familles monoparentales	240 227	13,6 %
- hommes seuls avec enfant(s)	46 435	24,2 %
- femmes seules avec enfant(s)	193 792	11,3 %
Couples sans enfant	808 476	1,6 %
Ensemble	1 684 443	2,4 %

Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation complémentaire - 2016

Familles selon le nombre d'enfants âgés de moins de 25 ans

Seuil d'utilisation à 2000 hab.

Part des familles selon leur composition
Seuil d'utilisation à 2000 hab.

Catégorie	Nombre		%	
	Nouvelle-Aquitaine	France	Nouvelle-Aquitaine	France
Couples avec enfant(s)	635 740	7 629 251	37,7	41,8
Hommes seuls avec enfant(s)	46 435	510 044	2,8	2,8
Femmes seules avec enfant(s)	193 792	2 388 310	11,5	13,1
Couples sans enfant	808 476	7 714 862	48,0	42,3
Total	1 684 443	18 242 467	100,0	100,0

Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation complémentaire - 2016

Part des familles selon le nombre d'enfants de moins de 25 ans

Seuil d'utilisation à 2000 hab.

Composition des familles en Nouvelle Aquitaine en 2011 et 2016 :

	2016		2011	
	Nb	%	Nb	%
Ensemble	1684443	100	1645506	100
Couples avec enfant(s)	635740	37,7	638595	38,8
Familles monoparentales	240227	14,3	211504	12,9
- Hommes seuls avec enfant(s)	46435	2,8	37394	2,3
- Femmes seules avec enfant(s)	193792	11,5	174110	10,6
Couples sans enfant	808476	48	795407	48,3

Sources : Insee, RP2011 et RP2016, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2019.

Nombre et part des familles monoparentales selon le type de famille et en fonction du nombre d'enfant de moins de 25 ans en Nouvelle-Aquitaine en 2016

	Aucun enfant de moins de 25 ans		1 enfant de moins de 25 ans		2 enfants de moins de 25 ans		3 enfants de moins de 25 ans		4 enfants ou plus de moins de 25 ans		Ensemble	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Famille monoparentale	51629	21,5	110700	46,1	58694	24,4	14580	6,1	4624	1,9	240227	100
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Famille monoparentale composée d'un homme avec enfant(s)	8965	17,4	23842	21,5	11219	19,1	2064	14,2	346	7,5	46435	19,3
Famille monoparentale composée d'un homme 'actif ayant un emploi'	2080	4,0	18553	16,8	9590	16,3	1658	11,4	197	4,3	32077	13,4
Famille monoparentale composée d'un homme autre que 'actif ayant un emploi'	6885	13,3	5289	4,8	1629	2,8	407	2,8	149	3,2	14358	6,0
Famille monoparentale composée d'une femme avec enfant(s)	42664	82,6	86858	78,5	47475	80,9	12516	85,8	4278	92,5	193792	80,7
Famille monoparentale composée d'une femme 'actif ayant un emploi'	7418	14,4	62310	56,3	34352	58,5	6929	47,5	1376	29,8	112385	46,8
Famille monoparentale composée d'une femme autre que 'actif ayant un emploi'	35246	68,3	24548	22,2	13123	22,4	5587	38,3	2903	62,8	81407	33,9
Ensemble	51629	100	110700	100	58694	100	14580	100	4624	100	240227	100

Source : Insee, RP2016 exploitation complémentaire, géographie au 01/01/2019.

Composition des familles monoparentales selon le genre du monoparent et en fonction du statut par rapport à l'emploi en Nouvelle-Aquitaine en 2016

Statut par rapport à l'emploi	Monoparent "femme"		Monoparent "homme"		Ensemble	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%
"actif ayant un emploi"	112385	58,0	32077	69,1	144462	60,1
autre que "actif ayant un emploi"	81407	42,0	14358	30,9	95765	39,9
Ensemble	193792	100	46435	100	240227	100

Source : Insee, RP2016 exploitation complémentaire, géographie au 01/01/2019.

Nombre et part des ménages avec famille principale monoparentale en fonction de l'âge et selon le genre de la personne de référence en 2016 en Nouvelle-Aquitaine

	Moins de 20 ans		20 à 24 ans		25 à 39 ans		40 à 54 ans		55 à 64 ans		65 à 79 ans		80 ans ou plus		Ensemble	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Ménages avec famille principale monoparentale	1949	0,8	7003	3,0	65554	27,9	122195	51,9	25923	11,0	4172	1,8	8445	3,6	235240	100
Famille principale monoparentale composée d'un homme avec enfant(s)	353	18,1	1047	15,0	9760	14,9	25545	20,9	6573	25,4	915	21,9	1067	12,6	45259	19,2
Famille principale monoparentale composée d'une femme avec enfant(s)	1596	81,9	5956	85,0	55794	85,1	96650	79,1	19350	74,6	3257	78,1	7378	87,4	189981	80,8
Ensemble	1949	100	7003	100	65554	100	122195	100	25923	100	4172	100	8445	100	235240	100

Source : Insee, RP2016 exploitation complémentaire, géographie au 01/01/2019.